

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3235

1<sup>er</sup> décembre 2015

### SOMMAIRE

Aberdeen Global Services S.A. ....	155253	Lux Party Crew .....	155278
Bull Fund .....	155236	Nomina S.A. ....	155238
Capital Plus SICAV-SIF .....	155236	Reliant International Corporation S.A. ....	155238
Celsius European Holdings S.à r.l. ....	155248	Rohtak Holding S.A.- SPF .....	155237
Château Prado S.à r.l. ....	155258	Russel S.A. ....	155234
European Bond Property Finance S.A. ....	155239	Sapned S.A. ....	155277
European Bond Property Finance S.A. ....	155248	Sargon S.A. ....	155277
Fame International S.A. ....	155234	SCBS S.à r.l. ....	155278
FERI Strategieportfolio .....	155258	Silicon Motion Technology (Luxembourg) Li- mited .....	155276
Fidessa Fund .....	155262	Silvertower 3 S.à r.l. ....	155277
Globitex S.A. ....	155263	SPQR Capital Holding S.A. ....	155235
Grand Cru .....	155262	UL Invest S.à r.l. ....	155260
G-Six-G, SA SPF .....	155235	Venusia Real Estate Investment S.A. ....	155235
KBC Bonds .....	155238	White Mountain S.A. ....	155277
LionLead SCA .....	155237		

**Fame International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 129.738.

We hereby give you notice of the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders of the Company that will be held extraordinarily on Thursday *17th December 2015* at 10:00 o'clock (local time) at the following address :

Hôtel Sofitel Luxembourg  
4, rue du Fort Niedergrunewald  
Quartier Européen Nord  
L-2015 Luxembourg

at which the following Agenda will be considered :

*Agenda:*

1. Acknowledgment and acceptance of the proposal of the Executive Board of the Company to hold the annual general meeting of the Shareholders in respect of the financial year ended on June 30, 2015 on a date which is different than the date provided for in the Company's Articles, and discharge to the Company's Executive Board in respect thereof.
2. Presentation of the reports of the Executive Board and the Founding Board.
3. Presentation of the reports of statutory accounts auditor ("commissaire aux comptes") and of the consolidated accounts auditors.
4. Approval of the statutory annual accounts as at June 30, 2015.
5. Approval of the audited consolidated financial statements as at June 30, 2015.
6. Discharge to the Executive Board, the Founding Board, the statutory auditor and the consolidated auditors for the June 30, 2015 financial statements.
7. Re-election of the statutory auditor, Mr Marco RIES, for a new term of one year.
8. Re-election of the consolidated accounts auditors, PricewaterhouseCoopers, Luxembourg for a new term of one year.
9. Miscellaneous.

The Annual General Meeting will be immediately followed by an

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of Shareholders of the Company at which the following Agenda will be considered :

*Agenda:*

1. Continuation of the activities of the Company in accordance with Article 100 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended, notwithstanding the cumulated losses exceeding 75 % of the Company's share capital suffered by the Company as at June 30, 2015.

*The Executive Board*

Référence de publication: 2015189946/37.

**Russel S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 75.000,00.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.  
R.C.S. Luxembourg B 16.704.

The Shareholders are invited, in accordance with the Company's articles of association and the law of 10th August on commercial companies as amended, to the

**ANNUAL ORDINARY GENERAL MEETING**

of Shareholders to take place on *17 December 2015* at 15.00 hours.

*Agenda:*

1. Report of the Board of Directors and the Auditor on the financial statements for the financial year as per 31 December 2012.
2. Approval of the balance sheet as per 31 December 2012 and the profit and loss statement as well as the notes.
3. Discharge of the Board of Directors from their function executed for the financial year that elapsed.
4. Ratification of appointment of Mr. Bertrand Moupfouma as director of the Company.
5. Ratification of appointment of Mr. Diogo Machado Da Silva Pereira Coutinho as director of the Company.
6. Ratification of appointment of Mr. Vasco Machado Da Silva Pereira Coutinho as director of the Company.

7. Appointment of Mr. Jérôme Girault as statutory auditor ("commissaire aux comptes") of the Company.
8. Miscellaneous.

For the proper execution of the voting rights at the Annual Ordinary General Meeting of Shareholders, the Shareholders will have to deposit their shares at least one day before this meeting and submit written notice of the deposit of the Company.

Each Shareholder may be represented by a person who is duly authorized by proxy. A proxy need not be a Shareholder. If you wish to vote at the Annual Ordinary General Meeting of Shareholders, would you please sign the proxy form and return to us before 15 December 2015. Please send it by post to Themis Lex, 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, and in advance either by email to [info@themis-lex.com](mailto:info@themis-lex.com) or by fax: +352 26 12 02 26. Proxy forms can be obtained upon request.

Luxembourg, 25 November 2015

*By order of the Board of Directors*

Référence de publication: 2015189949/29.

**SPQR Capital Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 150.334.

We herewith inform the Shareholders that an

**EXTRAORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING**

of SPQR CAPITAL HOLDINGS is scheduled on *17th December 2015* at 12am and will be held at the office of the law firm Turk & Prum, 13A avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.

The shareholders' meeting will consider the agenda which is as follows:

*Agenda:*

1. Removal of Mr. Christian Kruppa as member of the board of directors of the Company
2. Presentation of potential candidatures and appointment of a new director
3. miscellaneous

Any shareholder may participate to the shareholders' meeting by conference call (00352.45.07.32.1) or other means of telecommunication allowing their identification.

Any shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

Alessandro Benedetti  
Director

Bertrand des Pallières  
Director

Référence de publication: 2015192409/2199/21.

**G-Six-G, SA SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-9647 Doncols, 24, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 92.087.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 18 juin 2015 à 18 heures au siège social n'a pas pu se prononcer quant à l'article 100 des LCSC repris à l'ordre du jour. En effet, la moitié au moins du capital n'y était pas représentée.

Par conséquent, Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

Qui se tiendra au siège social, en date du *29 décembre 2015* à 10 heures, avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Décision conformément à l'article 100 des L.C.S.C.
2. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2015192413/1004/15.

**VRE, Venusia Real Estate Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 96.585.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 18 mai 2015 à 10 heures au siège social n'a pas pu se prononcer quant à l'article 100 des LCSC repris à l'ordre du jour. En effet, la moitié au moins du capital n'y était pas représentée.

Par conséquent, Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Qui se tiendra au siège social, en date du 29 décembre 2015 à 11 heures, avec l'ordre du jour suivant

*Ordre du jour:*

1. Décision conformément à l'article 100 des L.C.S.C.
2. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2015192414/1004/15.

**Bull Fund, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 91.846.

Shareholders of the SICAV are invited to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

to be held at the registered office of the SICAV on 17 December 2015 at 02:00 p.m. (the "Meeting") to deliberate on the following agenda :

*Agenda:*

- a. Approve the audited financial statements for the period from 1 January 2015 to 18 March 2015 (date of beginning of the liquidation);
- b. Approve the final Liquidator's report and closing liquidation accounts for the period from 18 March 2015 (date of beginning of the liquidation) to 20 August 2015;
- c. Approve the Report of the "Réviseur d'entreprises agréé" on the Liquidator's report and closing liquidation accounts for the period from 18 March 2015 (date of beginning of the liquidation) to 20 August 2015;
- d. Release from their duties and give discharge to the outgoing Board of Directors and the Liquidator;
- e. Resolve to close the liquidation proceedings;
- f. Instruct the Liquidator to proceed with the payment of the final liquidation bonus;
- g. Resolve that all books and records of the SICAV be archived for a period of at least 5 years with Banque de Luxembourg, SA, 14 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- h. Resolve that liquidation proceeds that could not be distributed to the persons entitled thereto at the closure of the liquidation will be deposited with the " Caisse de Consignations ".

Shareholders are advised that no quorum is required for the Meeting and that decisions will be taken by simple majority of the votes cast. Shareholders may vote in person or by proxy. Proxies are available free of charge at the registered office of the SICAV. Shareholders who wish to attend the Meeting must inform the Liquidator (ifs.fds@bd.lux) at least five calendar days prior to the Meeting.

*The Liquidator*

Référence de publication: 2015192415/755/29.

**Capital Plus SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 165.483.

Die Gesellschaft hat nur einen einzigen Aktionär, welcher sein Vermögen nach und nach aus der Gesellschaft abziehen möchte. Aus Sicht des Verwaltungsrates besteht aufgrund von fehlenden weiteren Aktionären kein Grund, die Gesellschaft weiterbestehen zu lassen.

Der Verwaltungsrat hat daher entscheiden, die Liquidation der Gesellschaft den Aktionären vorzulegen und eine

AUSSERORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

(die "Generalversammlung"), welche am 17. Dezember 2015 um 16:00 Uhr in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg abgehalten wird, einzuberufen und über folgende Tagesordnung zu beschließen

*Agenda:*

1. Beschluss über die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft.
2. Bestellung von VP Fund Solutions (Luxembourg) SA, vertreten durch Herrn Ralf Funk, als Liquidator und Festlegung seiner Befugnisse und Vergütung.
3. Bestellung von KPMG Luxembourg, société cooperative, als Wirtschaftsprüfer der Liquidation.
4. Verschiedenes.

Die in Verbindung mit der Liquidation der Gesellschaft entstandenen Ausgaben werden von der Gesellschaft getragen und mit dem Datum des 17. Dezember 2015 berechnet.

Die Aktionäre werden gebeten, VP Fund Solutions (Luxembourg) SA für zusätzliche Informationen in Bezug auf die Generalversammlung zu kontaktieren.

Die Aktionäre werden gebeten, einen Identitätsnachweis mit sich zu führen, um Zutritt zur Generalversammlung erhalten zu können. Sofern einem Aktionär die persönliche Teilnahme an der Generalversammlung nicht möglich ist, kann dieser sich durch eine Person seiner Wahl oder anhand einer Vollmacht vertreten lassen. Für diesen Fall kann ein entsprechendes Vollmachtsformular bei der VP Bank (Luxembourg) SA unter folgender Nummer +352404770284 beantragt werden. Um in Betracht gezogen werden zu können, muss die Vollmacht ausgefüllt und unterschrieben vierundzwanzig Stunden vor der Generalversammlung zur Hand der VP Bank (Luxembourg) SA, 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg per Fax unter folgender Nummer +352-404770284 oder per Post zugehen.

Die Generalversammlung kann nur wirksam abgehalten werden, wenn mindestens 50% des Gesellschaftskapitals bei der Generalversammlung vertreten sind.

Beschlüsse können nur mit einer Mehrheit von zwei Dritteln der wirksam abgegebenen Stimmen wirksam gefasst werden.

*Der Verwaltungsrat*

Référence de publication: 2015192416/755/35.

**Rohtak Holding S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 68.089.

Les Actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des Actionnaires qui aura lieu le mercredi *09 décembre 2015* à 10.30 heures au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Constatation et approbation du report de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant pour objet d'approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.
- Présentation et approbation du rapport de contrôle du Commissaire relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.
- Approbation du bilan arrêté au 31 décembre 2014 et du compte de profits et pertes y relatif ; affectation du résultat.
- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.
- Remplacement d'un administrateur et décharge à l'administrateur démissionnaire.
- Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2015180960/20.

**LionLead SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 145.123.

As the Extraordinary General Meeting of 10 November 2015 at 11.30 a.m could not validly deliberate on the items of the agenda since the conditions as to quorum were not fulfilled; therefore pursuant to Article 16 of the Articles of Incorporation of the Company, you are invited to attend the

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

scheduled *17 December 2015* at 11.00 a.m at the registered office of the Company. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. Shareholders may be represented by a duly appointed agent and attorney-in-fact of their choice. Shareholders who cannot attend the general meeting in person are thus invited to send a duly filled in and executed proxy to the registered office of the Company at least 24 hours before the general meeting. The agenda of the general meeting is the following:

*Agenda:*

- Acknowledgement of the repurchase by the Company of 42 973,63 class B commanditaire shares (the "Repurchased Shares") with a nominal value of EUR 0,10 each;
- Cancellation of the Repurchased Shares;
- Decrease of the capital of the Company for an amount of EUR 4 297,36 equivalent to the global nominal value of the Repurchased Shares so as to reduce the capital of the Company from EUR 117 564,32 to EUR 113 266,96 ;
- Decrease of the share premium for an amount of EUR 425 438,94 so as to reflect the global purchase price of the Repurchased Shares;

- Amendment of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above decision;
- Miscellaneous.

LIONLEAD MANAGEMENT S.à r.l. Acting as Managing General Partner of LIONLEAD S.C.A.

Référence de publication: 2015185093/755/26.

---

**Reliant International Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 29.831.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 8 *Décembre 2015* à 13.00 heures au siège de la société.

*Ordre du jour:*

1. Présentation et discussion des comptes au 31.12.2014
2. Rapport de gestion du Conseil d'Administration
3. Rapport du Commissaire aux comptes.
4. Décharge aux organes de la société.
5. Décision sur l'affectation du résultat.
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2015187443/17.

---

**Nomina S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 32.409.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 8 *Décembre 2015* à 9.00 heures au siège de la société.

*Ordre du jour:*

1. Présentation et discussion des comptes au 31.12.2014
2. Rapport de gestion du Conseil d'Administration
3. Rapport du Commissaire aux comptes.
4. Décharge aux organes de la société.
5. Décision sur l'affectation du résultat.
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2015187444/17.

---

**KBC Bonds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 39.062.

Nous avons l'honneur de vous convier à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE DES ACTIONNAIRES

de la Société (l'Assemblée) qui se tiendra au siège social le 9 *décembre 2015* à 15h00 (heure de Luxembourg) avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Prise de connaissance du rapport d'activité du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises
2. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2015 et de l'affectation des résultats
3. Dividendes
4. Décharge à donner aux administrateurs
5. Nominations statutaires
6. Divers

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum et sont adoptées à la simple majorité des voix exprimées à l'Assemblée. Des procurations sont disponibles au siège social de la Société.

Par délégation d'European Fund Administration agissant en tant que dépositaire au sens prévu par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation et à la tenue du registre des actions au porteur (la Loi de 2014), les détenteurs d'actions au porteur souhaitant participer à l'Assemblée sont tenus d'immobiliser leurs actions cinq jours ouvrables avant l'Assemblée auprès de KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg (KBL) permettant ainsi l'inscription de leurs actions dans le registre des actions au porteur.

Les droits afférents aux actions au porteur ne pourront être exercés qu'en cas de dépôt de l'action au porteur auprès de KBL conformément à la Loi de 2014.

Nous vous rappelons que, selon la même Loi, vos actions physiques au porteur doivent être immobilisées au plus tard le 17 février 2016. Après cette date, toutes vos actions physiques au porteur non immobilisées seront annulées. L'immobilisation peut se faire par :

1. une inscription en compte auprès de votre intermédiaire financier
2. auprès de KBL à l'adresse susmentionnée, par délégation d'European Fund Administration agissant en tant que dépositaire au sens prévu par cette même Loi. Pour ce faire, appelez s'il vous plaît le numéro suivant pour organiser un rendez-vous: (+352 47 97 1).

Référence de publication: 2015187447/755/33.

---

**European Bond Property Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 200.558.

—  
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-first day of the month of September,  
Before the undersigned Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ORIONIS II, a société par actions simplifiée, with registered office in F-77700 Magny-le-Hongre, 40, rue de la Mare Houleuse, and registered with the Trade and Companies Register of Meaux under number 433 893 195,

Represented by Mrs. Monique Drauth, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 15 September 2015,

Said proxy, after having been signed by the proxyholder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a public limited liability company (société anonyme) which is hereby established as follows:

**Chapter I. Form, Name, Registered office, Corporate object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established among the subscriber and all those who may become owner of the shares hereafter created a company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially by the law of 10 August 1915 on commercial companies, by the law of 22 March 2004 on securitisation and by the present Articles of Incorporation.

The company will exist under the name of EUROPEAN BOND FINANCE PROPERTY S.A.

**Art. 2. Registered Office.** The company will have its registered office in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality by a resolution of its board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

**Art. 3. Corporate Object.** The corporate object of the company is the acquisition and assumption, directly or through another vehicle, of risks linked to assets, claims, and obligations of third parties or pertaining to all or part of the activities carried out by third parties and the issue of securities the value or return of which is dependent upon such risks as defined in the law of 22 March 2004 on securitisation.

It may in particular:

- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any assets and/or assume risks relating to any assets;
- exercise all rights whatsoever attached to these assets and risks;
- grant security interests over its assets to the extent permitted by the law on securitisation of 22 March 2004;

- make deposits at banks or with other depositaries;
- raise funds, issue shares, bonds, notes and other debt securities, in order to carry out its activity within the frame of its corporate object;
- transfer any of its assets against due consideration to another securitisation vehicle; either by sale, by subscription of bonds, notes and other debt securities or in any other manner and enter into agreements thereon or related thereto; in case of transfer of assets securing obligations under any outstanding bonds, notes and other debt instruments, such transfer shall be made in accordance with the relevant terms and conditions governing such bonds, notes and other debt instruments as well as all the relevant agreements governing such assets.

The Company may proceed to the administration, development and management of the portfolio of any assets in accordance with all relevant documents and agreements governing such assets.

The above enumeration is enunciate and not limitative, but is subject to the provisions of the law of 22 March 2004 on securitisation.

The company may carry out any transactions, whether commercial or financial which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any banking activity and engage in any lawful act or activity and exercise any powers permitted for securitisation vehicles under the law on securitisation of 22 March 2004 to which the company is subject, that, in either case, are incidental to and necessary or convenient for the accomplishment of the above mentioned purposes; provided that same are not contrary to the foregoing purposes and are not otherwise prohibited by any agreements to which the company may then be a party.

**Art. 4. Duration.** The company is formed for an unlimited duration.

## Chapter II. Corporate capital, Shares

**Art. 5. Corporate capital.** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) represented by thirty one thousand (31,000) shares with a par value of one Euro (1.- EUR) each.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

**Art. 6. Shares.** The shares will be in the form of registered shares.

## Chapter III. Board of Directors, Auditor

**Art. 7. Board of Directors.** The company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

Notwithstanding the afore paragraph, if the Company has been incorporated by only one shareholder, or if a general meeting of the shareholders acknowledges that the Company has only one shareholder left, the board of directors may be composed of one member only until the ordinary general meeting of shareholders following the acknowledgement of the existence of more than one shareholder.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the shareholders ratify the election at their next general meeting.

**Art. 8. Meetings of the Board of Directors.** The board of directors shall choose from among its members a chairman. It may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of shareholders.

The board of directors shall meet upon convocation by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all general meetings of shareholders and all meetings of the board of directors, but in his absence the general meeting of shareholders or the board will appoint another director as chairman pro tempore of such general meeting of shareholders or meeting of the board of directors by a majority vote of those present or represented at the general meeting of shareholders or the meeting of the board of directors, respectively.

Written notice of any meeting of the board of directors will be given by letter, telex, fax or any other electronic means approved by the board of directors to all directors at least forty-eight (48) hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such emergency will be set forth in the notice of meeting. The notice shall indicate the place and agenda for the meeting.

Each director may waive this notice by his consent in writing or by cable, telex, fax or any other electronic means approved by the board of directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing or by cable, telex, fax or any other electronic means approved by the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. The chairman of the board of directors shall have a casting vote.

One or more directors may participate in a board meeting by means of a conference call, a video conference or via any similar means of communication enabling several persons participating to communicate with each other simultaneously and permitting their identification. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

**Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors.** The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors.

**Art. 10. Powers of the Board of Directors.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the company's corporate object. In particular, the board of directors is vested with the power to create one or several compartments in relation to bonds, notes and other debt securities issued by the company, compartments corresponding to separate pools of assets and liabilities of the company and each compartment being segregated from all other compartments of the company and, as between the investors, each such compartment being treated as a separate entity as defined in the law of 22 March 2004 on securitisation.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are within the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may be but need not be directors. In that case the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine the powers of the committee(s).

**Art. 11. Delegation of Powers.** The board of directors may delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may be but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust specific permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

**Art. 12. Representation of the Company.** The company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any class A Director with any class B Director or by the single signature of the sole director, or by the individual signature of the person to whom the daily management of the company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors but only within the limits of such power.

**Art. 13. Approved statutory Auditor(s).** The accounts of the company are audited by one or more Approved statutory auditors.

The Approved statutory auditor(s) shall be appointed by the board of directors of the company, which shall determine their number and the duration of their appointment.

#### Chapter IV. General Meeting of Shareholders

**Art. 14. Powers of the General Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders of the company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company.

**Art. 15. Annual General Meeting.** The annual general meeting shall be held at the registered office of the company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Tuesday in the month of May of each year, at 10.30 am.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16. Other General Meetings.** The board of directors may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the company's capital so require.

The board of directors may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the company's capital so require.

One or more shareholders who together hold at least ten per cent (10%) of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

**Art. 17. Procedure, Vote.** General meetings of shareholders are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

#### **Chapter V. Fiscal Year, Allocation of profits**

**Art. 18. Fiscal Year.** The company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

The board of directors draws up the annual accounts.

**Art. 19. Appropriation of Profits.** Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the annual net profits to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as a dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### **Chapter VI. Dissolution, Liquidation**

**Art. 20. Dissolution, Liquidation.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

The board of directors may decide at any time to dissolve and liquidate one or several compartments of the company without dissolving or liquidating other compartments or the company itself.

Should the company be dissolved and liquidated anticipatively or by expiration of its term (if applicable), or any compartment of the company (if any) be liquidated, the liquidation of the company or of the relevant compartment will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders respectively the board of directors for each compartment which will determine their powers and their compensation.

#### **Chapter VII. Limited Recourse and non petition**

**Art. 21. Limited Recourse.** Claims against the company of holders of debt securities issued by the company or any other creditors of the company are limited in recourse to the assets of the company.

Claims of holders of debt securities issued by the company in relation to a specific compartment or any other creditors whose claims arose in relation to such compartment are limited to the assets of such compartment only.

**Art. 22. Non Petition.** No holder of any debt securities issued by the company or any other creditor of the company (including those whose claims relate to a particular compartment) may attach any of the assets of the company, institute against or consent to any bankruptcy, insolvency, controlled management, reprieve of payment, composition, moratorium or any similar proceedings, unless so required by law.

#### **Chapter VIII. Applicable Law**

**Art. 23. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and/or completed and by the law on securitisation of 22 March 2004.

#### *Transitory provisions*

- 1) The first financial year shall begin on the date of incorporation of the company and end on 31<sup>st</sup> December 2015.
- 2) The annual general meeting shall be held for the first time on the day and time and at the place as indicated in the Articles of Incorporation in the year 2016.

#### *Subscription and payment*

The Articles having thus been drawn up by ORIONIS II, prenamed, this party has subscribed to and has fully paid in cash the entirety of the thirty one thousand (31,000) shares with a par value of one Euro (1.- EUR) each. Proof of such payment has been given to the undersigned notary.

All shares have been fully subscribed and fully paid up in cash, so that the amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the company, as has been proved to the notary who expressly bears witness.

### Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

### Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred euros (1,200.- EUR).

### Resolutions of the sole shareholder

Here and now, the appearing party, representing the entire subscribed share capital has passed the following resolutions:

I) The number of directors is set at four (4).

The following are appointed Directors until the annual meeting of shareholders to be held in 2020:

#### A Directors

- Mr. Michael Brag, Director, born in Vordingborg (Denmark) on 8 February 1966, professionally residing in Schioldansvej 15, DK-2920 Charlottenlund;

- Mr. Michael Kaa Andresen, born in Glostrup (Denmark) on 6 January, 1957, professionally residing in Vedbæk Strandvej 428, DK-2950 Vedbæk.

#### B Directors

- Mr. Kurt Petersen, born in Soroe (Denmark) on 30 January 1961, professionally residing in Holmemarksvej 6, Sengeløse, DK-2630 Taastrup.

- Mr. Uwe Nielsen, born in Saarbrücken (Germany), on 7 February, 1963, professionally residing in 2, route de Mondorf, L-5670 Alwies

II) The registered office of the company is established at 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ORIONIS II, une société par actions simplifiée, ayant son siège social à F-77700 Magny-le-Hongre, 40, rue de la Mare Houleuse, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 433 893 195,

Ici représentée par Mme Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 septembre 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société anonyme régie par les lois y relatives et les présents statuts:

### Titre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet social, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation ainsi que par les présents statuts.

La société adopte la dénomination European Bond Finance Property S.A.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiraient ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à

cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.** La société a pour objet social l'acquisition et la prise en charge, directement ou par l'intermédiaire d'un autre organisme, de risques liés à des créances, autres biens ou engagements assumés par des tiers ou inhérent à tout ou parties des activités réalisées par des tiers et l'émission des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépend de ces risques tel que défini par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.

La société peut en particulier:

- acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre manière tous actifs et/ou prendre en charge des risques liés à n'importe quels actifs;
- exercer tous droits de quelque nature liés à ces actifs et risques;
- octroyer des sûretés sur ses actifs dans la mesure permise par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation;
- faire des dépôts en banque ou chez tout autre dépositaire;
- recueillir des fonds, émettre des actions, des obligations, billets et autres titres de dette, afin d'exercer son activité dans les limites de son objet social;
- transférer ses actifs contre juste rémunération à un autre organisme de titrisation; soit par vente, souscription d'obligations, de titres ou d'autres instruments de dette ou de toute autre manière et conclure tout contrat y relatifs; en cas de transfert d'obligations, titres et autres instruments de dette émis et non remboursés, un tel transfert s'opérera de la manière suivante en conformité avec les termes et conditions applicables régissant les dits actifs visés;

La société peut procéder à l'administration, le développement et la gestion de ses portefeuilles composés d'actifs de n'importe quelle nature.

L'énumération précitée est énonciative et non limitative, mais est sujet aux dispositions de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.

La société peut de façon générale effectuer toute transaction, commerciale ou financière qui se rapporte, directement ou indirectement à son objet social, à l'exclusion de toute activité bancaire et peut s'engager dans tout autre acte licite et exercer tous pouvoirs permis aux véhicules de titrisation sous la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation qui sont, dans chaque cas, accessoires et nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social; sous réserve que cela ne porte pas atteinte à l'accomplissement et au développement de son objet social et que cela ne soit pas autrement contraire aux contrats auxquels la société serait partie.

**Art. 4. Durée.** La société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II. Capital social, Actions**

**Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont nominatives.

## **Titre III. Conseil d'administration, Commissaire aux comptes**

**Art. 7. Conseil d'administration.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Nonobstant l'alinéa précédent, si la Société n'a été constituée qu'avec un seul actionnaire, ou si l'assemblée générale des actionnaires constate que la Société n'a qu'un seul actionnaire, le conseil d'administration peut être composé d'un membre seulement jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui constate l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il pourra être pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi.

Dans ce cas, les actionnaires ratifieront la nomination à leur prochaine assemblée générale.

**Art. 8. Réunions du conseil d'administration.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale des actionnaires ou le conseil d'administration désignera temporairement à la

majorité des actionnaires respectivement des administrateurs présents ou représentés un autre administrateur pour présider l'assemblée générale des actionnaires ou la réunion du conseil d'administration, respectivement.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre, télex, télécopieur ou tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration à tous les administrateurs au moins quarante-huit (48) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex, par télécopieur ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration de chaque administrateur.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télex ou par télécopieur ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion. Le président du conseil d'administration a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre et permettant leur identification. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

**Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexés aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

**Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. En particulier, le conseil d'administration a les pouvoirs de créer un ou plusieurs compartiments en relation avec des obligations, billets et autres titres de dette émis par la société, compartiments correspondant à des patrimoines séparés de biens et d'engagements de la société et chaque compartiment étant isolé des autres compartiments de la société et entre les investisseurs d'un compartiment, ce compartiment étant considéré comme une entité propre.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres peuvent mais ne doivent pas être administrateurs. En pareille hypothèse le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.

**Art. 11. Délégation de pouvoirs.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 12. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de catégorie A avec un administrateur de catégorie B ou par la signature du seul administrateur ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures conjointes ou individuelles, de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 13. Réviseur(s) d'entreprises agréé(s).** Les comptes de la société sont vérifiés par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

Le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) est/sont nommé(s) par le conseil d'administration de la société, qui déterminera leur nombre et la durée de leur fonction.

#### Titre IV. Assemblée générale des actionnaires

**Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.** Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

**Art. 15. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième mardi du mois de mai de chaque année à 10.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16. Autres assemblées générales.** Le conseil d'administration peut convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Le conseil d'administration peut convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10 %) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

**Art. 17. Procédure, vote.** Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales des actionnaires.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

#### Titre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art 18. Année sociale.** L'année sociale de la société commence le 1<sup>er</sup> jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels.

**Art. 19. Affectation des bénéfices.** Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restants. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

#### Titre VI. Dissolution. Liquidation

**Art. 20. Dissolution, liquidation.** La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration peut décider à tout moment de dissoudre et liquider un ou plusieurs compartiments de la société sans dissoudre ou liquider pour autant d'autres compartiments ou la société elle-même.

Lors de la dissolution et liquidation par anticipation de la société ou à l'échéance du terme, si applicable, ou lors de la liquidation d'un compartiment de la société (si applicable), la liquidation de la société ou du compartiment concerné, s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### Titre VII. Limitation des recours et «non pétition»

**Art. 21. Limitation des recours.** Les créances sur la société des détenteurs de titres de dette émis par la société ou des autres créanciers de la société sont limitées aux actifs de la société.

Les créances, de détenteurs de titres de dette émis par la société en relation avec un compartiment particulier ou des autres créanciers dont les créances sont nées en relation avec ce compartiment sont limitées aux seuls actifs de ce compartiment.

**Art. 22. Non Pétition.** Aucun détenteur de titres de dette émis par la société, ni aucun autre créancier de la société (y compris ceux dont les créances sont liées à un compartiment particulier) ne peut saisir un bien de la société, ni instituer

contre la société ou consentir à une procédure de faillite, d'insolvabilité, de gestion contrôlée, de suspension des paiements, de concordat préventif de faillite, de sursis ou toute autre procédure similaire, à moins que la loi n'en stipule autrement.

### **Titre VIII. Loi applicable**

**Art. 23. Loi applicable.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, trouveront à s'appliquer partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2015.
- 2) L'assemblée générale annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués aux statuts, en 2016.

#### *Souscription et libération*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit et intégralement libérée en espèces aux trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune. La preuve de ce versement a été apportée au notaire soussigné.

Toutes les actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est désormais à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille deux cents euros (1.200,- EUR).

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

Et à l'instant, la comparante, pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

I) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4).

Sont nommés administrateurs, leur mandat venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020:

##### *Administrateur de catégorie A*

- M. Michael Brag, Directeur, né à Vordingborg (Danemark) le 8 février 1966, demeurant professionnellement à Schioldannsvej 15, DK-2920 Charlottenlund;

- M. Michael Kaa Andresen, né à Glostrup (Danemark) le 6 janvier 1957, demeurant professionnellement à Vedbæk Strandvej 428, DK-2950 Vedbæk;

##### *Administrateurs de catégorie B*

- M. Kurt Petersen, né à Soroe (Danemark) le 30 janvier 1961, demeurant professionnellement à Holmemarksvej 6, Sengeløse, DK-2630 Taastrup;

- M. Uwe Nielsen, né à Saarbrücken (Allemagne), le 7 février 1963, demeurant professionnellement à 2, route de Mondorf, L-5670 Altwies.

II) Le siège social de la société est établi à 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/30189. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

*Le Receveur (signé): Paul MOLLING.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Référence de publication: 2015166150/468.

(150184422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

---

**European Bond Property Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 200.558.

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ORIONIS II, une société par actions simplifiée, ayant son siège social à F-77700 Magny-le-Hongre, 40, rue de la Mare Houleuse, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 433 893 195, ici représentée par Madame Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle est restée annexée à l'acte dont question ci-après.

Laquelle comparante a requis le notaire soussigné que lors de l'acte de constitution de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée European Bond Finance Property S.A. (la "Société"), ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant (numéro 9534 de son répertoire), en date du 21 septembre 2015, acte enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 septembre 2015, sous la Relation: 1LAC/2015/30189, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce de Luxembourg, et non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après l'Acte),

1. qu'une erreur matérielle s'est immiscée dans la dénomination de la Société (article 1 des statuts) tant dans la version anglaise que dans la version française de l'Acte.

En effet, la dénomination "European Bond Finance Property S.A." a été erronément donnée à la Société, alors que la dénomination exacte qui aurait dû être mentionnée à l'Acte dont il est question ci-avant, était "European Bond Property Finance S.A." et ceci tant dans la version française que dans la version anglaise de l'Acte.

2. Qu'une erreur matérielle s'est immiscée dans l'orthographe du nom d'un des gérants nommés à l'assemblée consécutive à la constitution tant dans la version anglaise que dans la version française de l'Acte.

En effet, le nom de M. Michael Kaa Andresen a été erronément donnée alors que le nom correct qui aurait dû être mentionnée à l'Acte dont il est question ci-avant, était M. Michael Kaa Andersen et ceci tant dans la version française que dans la version anglaise de l'Acte.

Le mandataire déclare au nom et pour le compte de la comparante que toutes les autres dispositions de l'Acte restent inchangées et prie le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 01 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/31429. Reçu douze euros (12,00 €)

*Le Receveur (signé): Paul MOLLING.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Référence de publication: 2015166151/40.

(150184422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

---

**Celsius European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 223.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.726.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of November.

Before us, Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Sjávarútvegssjóðurinn ehf incorporated and existing under the laws of Iceland, having its registered office at 26 Borgartún, 105 Reykjavík, Iceland, registered with the trade register of Iceland under number 410800-2140, sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder"),

here duly represented by Ms. Stessie Soccio, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxy, given under private seal, on 16 November 2015.

The proxy of the represented Sole Shareholder initialled *ne varietur* by the appearing party will remain annexed to this deed.

Such appearing party is the Sole Shareholder of Celsius European Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with a share capital of two hundred twenty-three thousand euro (EUR 223,000.-), having its registered office at 25A boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B125726, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 22 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 1 June 2007, number 1028. The articles of association have been amended for the last time on 14 September 2011, pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial of 11 November 2011, number 2758.

The represented Sole Shareholder declares that it has had due notice and got knowledge of the following agenda, no convening notice was necessary.

The appearing party, being the Sole Shareholder entitled to vote, requests the notary to take the following resolutions in accordance with the following agenda:

#### *Agenda*

1. Approval of the transfer of the seat of central administration and the domicile of the Company to France, the application to be registered with the registre du commerce et des sociétés in France and the change of nationality;
2. Approval of the transfer of the registered office of the Company from 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 8 avenue Hoche, 75008 Paris, France;
3. Approval of the change of the current denomination of the Company;
4. Approval and adoption of the new French corporate form, société par actions simplifiée, and the new articles of association of the Company in order to comply with the French laws;
5. Acceptance of the resignation of the current managers of the Company;
6. Appointment of new legal representatives of the Company under its new French corporate form;
7. Appointment of first members of the board of directors of the Company under its new French corporate form;
8. Appointment of the permanent and deputy statutory auditors; and
9. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the Sole Shareholder unanimously takes, and requires the notary to enact, the following resolutions:

#### *First resolution*

In accordance with article 199 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter "the Law"), the Sole Shareholder unanimously resolves to transfer the place of effective management and seat of central administration ("siège de l'administration centrale") of the Company to France and to accordingly file a request to register the Company with the registre du commerce et des sociétés of France ("RCS France"). On the basis of articles 2 and 159 of the Law and under the condition precedent of the registration of the Company with the RCS France, the Sole Shareholder thus decides that the Company adopts the French nationality.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder further decides to transfer the registered office of the Company, under the condition precedent of the registration of the Company with the RCS France (hereafter the "Effective Date"), from 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 8, avenue Hoche, 75008 Paris, France, this transfer not giving rise, legally nor fiscally, to the creation of any new company.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder further decides to change the name of the Company as of the Effective Date from "Celsius European Holdings S.à r.l." to "Celsius European Holdings S.A.S."

#### *Fourth resolution*

A new French corporate form, i.e. a société par actions simplifiée, and new articles of association of the Company complying with the French laws have been submitted to the Sole Shareholder. A copy of said articles of association of the Company will remain attached to this deed to be filed at the same time (the "Appendix A").

For the purpose of registering the Company with the RCS France, the Sole Shareholder approves the new French corporate form and the new articles of association of the Company, and resolves to adopt the new articles of association of the Company replacing the current articles of association of the Company in their entirety on the Effective Date.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder decides to accept the resignation of the current managers of the Company with effect as of the Effective Date:

- Mr. Marino Gudmundsson, class A manager, with professional address at 26, Borgartún, 105 Reykjavik, Iceland;
- Mr. Theodór Siemsen Sigurbergsson, class A manager, with professional address at 26, Borgartún, 105 Reykjavik, Iceland;
- Mr. Godfrey Abel, class B manager, with professional address at 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Ramon Van Heusden, class B manager, with professional address at 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder decides to appoint the following legal representatives of the Company under its new French corporate form, with effect as of the Effective Date and for an unlimited duration:

- Mr. Marino Gudmundsson, as Chairman, with personal address at Kaldakur 8, 210 Gardabaer, Iceland, born on 8 October 1966 in Reykjavik (Iceland), Iceland citizenship; and
- Internos Global Investors S.A.S., as General Manager, having its registered office located at 36, avenue Hoche, 75008 Paris (France), registered at the RCS France under number 534 857 255, represented by its Chairman, Mr. Guillaume Masset.

Mr. Marino Gudmundsson and Internos Global Investors S.A.S. will have the powers provided for in Article 15 of the articles of association of the Company.

Mr. Marino Gudmundsson and Internos Global Investors S.A.S. have accepted their duties in advance and have declared not to be subject to any restriction from law or regulation likely to prevent them from performing their duties.

*Seventh resolution*

The Sole Shareholder decides to appoint as first Directors, with effect as of the Effective Date and for an unlimited duration:

- Mr. Marino Gudmundsson, as Chairman of The Board of Directors, with personal address at Kaldakur 8, 210 Gardabaer, Iceland, born on 8 October 1966 in Reykjavik (Iceland), Iceland citizenship;
- Mr. Theodor Siemsen Sigurbergsson, with personal address at Hadaland 11, 108 Reykjavik, Iceland, born on 6 April 1959 in Reykjavik (Iceland), Iceland citizenship;
- Mr. Jérémie Nahum, with personal address at 80 bis, boulevard de Vincennes in Fontenay-sous-Bois, France, born on 9 May 1974 in Creteil (France), French citizenship; and
- Mr. Guillaume Masset, with personal address at 99, Avenue de Paris, 78000 Versailles (France), born on 17 November 1963 in Paris (France), French citizenship.

Mr. Marino Gudmundsson, Theodor Siemsen Sigurbergsson, Jérémie Nahum and Guillaume Masset will have the powers provided for in Article 16 of the articles of association of the Company.

Mr. Marino Gudmundsson, Theodor Siemsen Sigurbergsson, Jérémie Nahum and Guillaume Masset have accepted their duties in advance and have declared not to be subject to any restriction from law or regulation likely to prevent them from performing their duties.

*Eighth resolution*

The Sole Shareholder decides to appoint, with effect as of the Effective Date and for a length of six financial years, i.e. until the Annual General Meeting to be convened to approve the accounts of the financial year closed on 31 December 2020:

- As permanent statutory auditor: KPMG S.A. with registered office at 2, avenue Gambetta, Tour Eqho, 92066 Paris, France, registered with the Trade and Companies Registry of Nanterre under the number 775 726 417; and
- As deputy statutory auditor: SALUSTRO REYDEL S.A. with registered office at 2, avenue Gambetta, Tour Eqho, 92066 Paris, France, registered with the Trade and Companies Registry of Nanterre under the number 652 044 371.

them having accepted these duties and specified that the legal provisions setting forth incompatibilities and prohibitions of duties cannot be applied to them.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, this deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

This deed having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le seize novembre.

Par-devant nous, Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

#### A COMPARU:

Sjávarútvegssjóðurinn ehf, organisée et régie selon les lois d'Islande, ayant son siège social au 26, Borgartún, 105 Reykjavik, Islande, enregistrée au registre des sociétés d'Islande sous le numéro 410800-2140, étant l'associé unique de la Société (l'"Associé Unique").

ici représentée par Melle Stessie Soccio, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée, sous seing privé, le 16 Novembre 2015.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'Associé Unique représentant l'intégralité du capital social de Celsius European Holdings S.à r.l., (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, avec un capital social de deux cent vingt-trois mille euros (EUR 223.000,-) ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B125726, constituée selon acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 22 Mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 1028 en date du 1<sup>er</sup> Juin 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, en date du 14 Septembre 2011, publié au Mémorial numéro 2758 en date du 11 Novembre 2011.

L'Associé Unique représenté déclare qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage dans la mesure où il reconnaît avoir été dûment convoqué et avoir eu connaissance de l'ordre du jour suivant qui lui a été communiqué au préalable.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit conformément à l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Approbation du transfert du siège de l'administration centrale et du domicile de la Société en France, de la demande d'inscription au registre du commerce et des sociétés français et du changement de nationalité;
2. Approbation du transfert du siège social de la Société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 8, avenue Hoche, 75008 Paris, France;
3. Approbation du changement de la dénomination sociale actuelle de la Société;
4. Approbation et adoption de la nouvelle forme sociale française (société par actions simplifiée) et des nouveaux statuts de la Société afin de se conformer aux lois françaises;
5. Acceptation de la démission des gérants actuels de la Société;
6. Nomination de nouveaux représentants légaux de la Société sous sa nouvelle forme sociale française;
7. Nomination de premiers membres du conseil d'administration de la Société sous sa nouvelle forme sociale française;
8. Nomination des commissaires aux comptes titulaire et suppléant; et
9. Divers.

Après avoir pris connaissance des points à l'ordre du jour, l'Associé Unique requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes adoptées à l'unanimité:

#### *Première résolution*

Conformément à l'article 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), l'Associé Unique décide de transférer le lieu de la gestion effective et du siège de l'administration centrale de la Société en France et de présenter en conséquence une requête afin que la Société soit dûment immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés français (le «RCS France») conformément aux lois françaises.

Sur la base des articles 2 et 159 de la Loi et sous la condition suspensive de l'immatriculation de la Société auprès du RCS France, l'Associé Unique décide de faire adopter par la Société la nationalité française.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société, sous la condition suspensive de l'immatriculation de la Société auprès du RCS France (ci-après la «Date Effective»), du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 8, avenue Hoche, 75008 Paris, France, à partir de la Date Effective, ce transfert ne donnant lieu ni légalement ni fiscalement à la constitution d'une nouvelle société.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société, à la Date Effective, "Celsius European Holdings S.à r.l." en "Celsius European Holdings S.A.S."

#### *Quatrième résolution*

Une nouvelle forme sociale française, à savoir la société par actions simplifiée, et de nouveaux statuts de la Société, en accord avec les lois françaises, ont été soumis à l'Associé Unique. Une copie desdits statuts restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps ("Appendix A").

Pour des raisons d'immatriculation de la Société auprès du RCS France, l'Associé Unique approuve la nouvelle forme sociale française et les nouveaux statuts de la Société, et décide d'adopter les nouveaux statuts de la Société remplaçant les statuts coordonnés actuels de la Société dans leur intégralité à la Date Effective.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter la démission des gérants actuels de la Société, avec effet à la Date Effective:

- M. Marino Gudmundsson, gérant de catégorie A, ayant son adresse professionnelle au 26 Borgatun, 105 Reykjavik, Islande;
- M. Theodór Siemsen Sigurbergsson, gérant de catégorie A, ayant son adresse professionnelle au 26 Borgatun, 105 Reykjavik, Islande;
- M. Godfrey Abel, gérant de catégorie B, ayant son adresse professionnelle au 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg; et
- M. Ramon van Heusden, gérant de catégorie B, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, 2346 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer les représentants légaux suivants de la Société sous sa nouvelle forme sociale française, avec effet à la Date Effective et pour une durée indéterminée:

- M. Marino Gudmundsson, en qualité de Président, ayant son adresse personnelle à Kaldakur 8, 210 Gardabaer, Islande, né le 8 octobre 1966 à Reykjavik (Islande), de nationalité islandaise; et
- Internos Global Investors S.A.S., en qualité de Directeur Général, ayant son siège social au 36, avenue Hoche, 75008 Paris (France), immatriculée auprès du RCS France sous le numéro 534 857 255, représentée par son Président, M. Guillaume Masset.

M. Marino Gudmundsson et la société Internos Global Investors S.A.S. disposeront des pouvoirs définis à l'article 15 des statuts de la Société.

M. Marino Gudmundsson et la société Internos Global Investors S.A.S. ont déclaré par avance accepter leurs fonctions et n'être frappés d'aucune interdiction légale ou réglementaire susceptible de leur interdire d'exercer lesdites fonctions.

#### *Septième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer en qualité de premiers membres du Conseil d'Administration de la Société, avec effet à la Date Effective et pour une durée indéterminée:

- M. Marino Gudmundsson, en qualité de Président du Conseil d'Administration, ayant son adresse personnelle à Kaldakur 8, 210 Gardabaer, Islande, né le 8 octobre 1966 à Reykjavik (Islande), de nationalité islandaise;
- M. Theodór Siemsen Sigurbergsson, ayant son adresse personnelle à Hadaland 11, 108 Reykjavik, Islande, né le 6 avril 1959 à Reykjavik (Islande), de nationalité islandaise;
- M. Jérémie Nahum, ayant son adresse personnelle au 80 bis, boulevard de Vincennes 94120 Fontenay-sous-Bois, France, né le 9 mai 1974 à Créteil (France), de nationalité française; et
- M. Guillaume Masset, ayant son adresse personnelle au 99, avenue de Paris, 78000 Versailles, France, né le 17 novembre 1973 à Paris (France), de nationalité française.

Messieurs Marino Gudmundsson, Theodór Siemsen Sigurbergsson, Jérémie Nahum et Guillaume Masset disposeront des pouvoirs définis à l'article 16 des statuts de la Société.

Messieurs Marino Gudmundsson, Theodór Siemsen Sigurbergsson, Jérémie Nahum et Guillaume Masset ont déclaré par avance accepter leurs fonctions et n'être frappés d'aucune interdiction légale ou réglementaire susceptible de leur interdire d'exercer lesdites fonctions.

#### *Huitième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer, avec effet à la Date Effective et pour une durée de six exercices, à savoir jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2020:

- En qualité de commissaire aux comptes titulaire: KPMG S.A., ayant son siège social au 2, avenue Gambetta, Tour Eqho, 92066 Paris, France, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 775 726 417; et
- En qualité de commissaire aux comptes suppléant: SALUSTRO REYDEL S.A., ayant son siège social au 2, avenue Gambetta, Tour Eqho, 92066 Paris, France, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 652 044 371;

lesquels ont déclaré accepter lesdites fonctions, chacun d'eux précisant que les dispositions légales instituant des incompatibilités ou des interdictions de fonctions ne peuvent leur être appliquées.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Soccio, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 novembre 2015. Relation: EAC/2015/26839. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 novembre 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015190108/241.

(150212756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

**Aberdeen Global Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 120.637.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of Aberdeen Global Services S.A. (the "Company"), a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2B, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, incorporated on 5<sup>th</sup> October, 2006 pursuant to a deed of the undersigned notary and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2265 on 5 December 2006. The articles of incorporation of the Company have been amended from time to time and for the last time on 16 December 2011, pursuant to a deed of the undersigned notary and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 9 March 2012, number 632.

The extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") was opened by Soraya Hashimzai, private employee, professionally residing in Luxembourg, as chairman.

The chairman appointed as secretary Thomas Göricke, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Rachel Hardy, juriste, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. That the shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, which is signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. Said attendance list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the said attendance list that all the shares currently in issue in the Company are represented at the present Meeting. All the shareholders declare having full knowledge of the agenda and waive any prior notice requirements. The Meeting is validly constituted and thus can validly deliberate and decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda of the Meeting is the following:

1. To amend the articles of incorporation of the Company (the "Articles") with effect as of 1 December 2015 (or such other date as the chairman of the meeting may propose) as follows:

a) amendment of the object clause of the Articles so as to read as follows:

" **Art. 3.** The principal object of the Company is:

1. the management of Luxembourg and foreign undertakings for collective investment in transferable securities ("UCITS") authorised according to EU Directive 2009/65/EC and the additional management of other Luxembourg and foreign undertakings for collective investment (UCIs), in accordance with Article 101(2) and Annex II of the Luxembourg Law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment (the "2010 Law"); and

2. the management, administration and marketing of, Luxembourg and foreign alternative investment funds ("AIFs") within the meaning of EU Directive 2011/61/EU and the exercise other activities related to the assets of AIFs, in accordance with Article 5(2) and Annex I of the Luxembourg Law of 12 July 2013 relating to alternative investment fund managers (the "2013 Law").

The Company will not provide the services of (a) management of portfolios of investments on a discretionary client-by-client basis (b) investment advice, (c) safekeeping and administration in relation to shares or units of collective investment undertakings or (d) the reception and transmission of orders in relation to financial investments as contemplated in Article 101(3) of the 2010 Law and/or Article 5(4) of the 2013 Law.

The Company may provide the abovementioned management, administration and marketing services also to the subsidiaries of UCITS, UCIs and AIFs to which it provides services, including domiciliation and administration support services.

The Company may perform permitted activities outside of Luxembourg through the free provision of services and/or through the opening of subsidiaries, branches or representative offices.

More generally, the Company may carry out any activities connected with the services it provides to UCITS, UCIs and AIFs to the furthest extent permitted by the 2010 Law, the 2013 Law and any other applicable laws and regulations.

The Company may carry out any activities connected directly or indirectly to, and/or deemed useful and/or necessary for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth in, but to the furthest extent permitted by, the provisions of the 2010 Law and the 2013 Law.

For the avoidance of doubt, the Company may act as manager (*gérant*) of partnerships (including corporate partnerships limited by shares, common limited partnerships or special limited partnerships) within the meaning of Articles 107, 17 and 22-3 of the Law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies, as amended or the equivalent under the relevant law".

b) as a consequence of the above amendment of the object clause, amendment of articles 14, 18 and 23 of the Articles.

2. Acknowledgment of the resignations of each of Rod MacRae, Menno de Vreeze, Hans Benenga and Ken Fry from their mandates as directors of the Company with effect as of 1 December 2015 and appointment of Alastair Woodward, Andreia Camara, Gary Marshall, Neil Dolby, Paul King and Soraya Hashimzai as directors of the Company with effect as of 1 December 2015.

After deliberation the Meeting resolved as follows:

*First resolution*

The Meeting unanimously resolves to amend the following articles of the Articles with effect as of 1 December 2015 as follows:

1. Amendment of article 3 of the Articles so as to read as follows:

" **Art. 3.** The principal object of the Company is:

1. the management of Luxembourg and foreign undertakings for collective investment in transferable securities ("UCITS") authorised according to EU Directive 2009/65/EC and the additional management of other Luxembourg and foreign undertakings for collective investment (UCIs), in accordance with Article 101(2) and Annex II of the Luxembourg Law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment (the "2010 Law"); and

2. the management, administration and marketing of, Luxembourg and foreign alternative investment funds ("AIFs") within the meaning of EU Directive 2011/61/EU and the exercise other activities related to the assets of AIFs, in accordance with Article 5(2) and Annex I of the Luxembourg Law of 12 July 2013 relating to alternative investment fund managers (the "2013 Law").

The Company will not provide the services of (a) management of portfolios of investments on a discretionary client-by-client basis (b) investment advice, (c) safekeeping and administration in relation to shares or units of collective investment undertakings or (d) the reception and transmission of orders in relation to financial investments as contemplated in Article 101(3) of the 2010 Law and/or Article 5(4) of the 2013 Law.

The Company may provide the abovementioned management, administration and marketing services also to the subsidiaries of UCITS, UCIs and AIFs to which it provides services, including domiciliation and administration support services.

The Company may perform permitted activities outside of Luxembourg through the free provision of services and/or through the opening of subsidiaries, branches or representative offices.

More generally, the Company may carry out any activities connected with the services it provides to UCITS, UCIs and AIFs to the furthest extent permitted by the 2010 Law, the 2013 Law and any other applicable laws and regulations.

The Company may carry out any activities connected directly or indirectly to, and/or deemed useful and/or necessary for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth in, but to the furthest extent permitted by, the provisions of the 2010 Law and the 2013 Law.

For the avoidance of doubt, the Company may act as manager (*gérant*) of partnerships (including corporate partnerships limited by shares, common limited partnerships or special limited partnerships) within the meaning of Articles 107, 17 and 22-3 of the Law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies, as amended or the equivalent under the relevant law".

2. Amendment of article 14 of the Articles by adding a new sentence at the end of the second paragraph so as to read as follows:

"The Company's business will be conducted by at least two persons in charge of the day-to-day management in compliance with the 2010 Law and the 2013 Law".

3. Amendment of article 18 of the Articles so as to read as follows:

"The general meeting of shareholders shall appoint an approved statutory auditor (*réviseur d'entreprises agréé*) who shall carry out the duties prescribed by the 2010 Law and the 2013 Law. The approved statutory auditor shall remain in office until his successor is designated".

4. Amendment of article 23 of the Articles so as to read as follows:

"All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies, as amended, the 2010 Law and the 2013 Law".

*Second resolution*

The Meeting acknowledged the resignations of each of Rod MacRae, Menno de Vreeze, Hans Benenga and Ken Fry from their mandates as directors of the Company with effect as of 1 December 2015.

The Meeting unanimously resolves to appoint with effect as of 1 December 2015 and until the next annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2016:

- Mr Alastair Woodward;
- Ms. Andreia Camara;
- Mr Gary Marshall;
- Mr Neil Dolby;
- Mr. Paul King;
- Ms. Soraya Hashimzai;

as directors of the Company.

As result of the above, the board of directors of the Company is now composed as follows:

- Alan Hawthorn;
- Hugh Young;
- Gary Marshall;
- Neil Dolby;
- Michael Determann;
- Alastair Woodward;
- Andreia Camara;
- Paul King;
- Soraya Hashimzai.

There being no further business on the agenda, the Meeting is thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Meeting, the members of the board of the Meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the persons, appearing, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'Aberdeen Global Services S.A., (la «Société»), une société constituée sous droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2B, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, constituée le 5 octobre 2006, suivant acte reçu par le notaire instrumentant et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2265 du 5 décembre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 16 décembre 2011 suivant acte reçu par le notaire instrumentant et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 9 mars 2012, numéro 632.

L'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») a été ouverte par Maître Soraya Hashimzai, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en tant que président.

Le président a nommé aux fonctions de secrétaire Maître Thomas Göricke, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée a élu aux fonctions de scrutateur Mme. Rachel Hardy, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi dûment constitué, le président a déclaré et prié le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux apparaissent sur la liste de présence, laquelle est signée par les mandataires des actionnaires, le président, le secrétaire, le scrutateur et par le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci à la formalité d'enregistrement.

II. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions en émission de la Société sont représentées à la présente Assemblée. Tous les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la présente Assemblée et renoncent à leur droit à une convocation préalable. L'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modifier les statuts de la Société (le «Statuts») avec effet à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2015 (ou toute autre date que le président de l'assemblée peut proposer) comme suit:

a) modification de la clause d'objet des Statuts de manière à la lire comme suit:

« **Art. 3.** Le principal objet de la Société est:

1. la gestion d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières Luxembourgeois et étranger («OPCVM») agréés conformément à la directive 2009/65/CE ainsi que la gestion d'autres organismes de placement collectif («OPC») luxembourgeois et étrangers conformément à l'article 101 (2) et à l'annexe II de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif (la «Loi de 2010»); et

2. la gestion, l'administration et la commercialisation de fonds d'investissement alternatifs («FIA») luxembourgeois ou étranger au sens de la directive européenne 2011/61/UE, de fonctions de gestion, d'administration et de commercialisation et d'autres activités liées aux actifs de FIA, conformément à l'article 5(2) et à l'annexe I de la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 concernant les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la «Loi de 2013»).

La Société ne pourra pas fournir les services de (a) gestion de portefeuilles d'investissements sur une base discrétionnaire et individualisée, (b) conseils en investissement, (c) garde et administration d'actions ou de parts d'organismes de placement collectif ou (d) réception et transmission d'ordres portant sur des instruments financiers tels que prévus à l'article 101 (3) de la Loi de 2010 et/ou l'article 5(4) de la Loi de 2013.

La Société peut fournir les services susmentionnés de gestion, d'administration et de commercialisation également aux filiales d'OPCVM, d'OPC et de FIA auxquels elle fournit des services, y compris des services de domiciliation et de support administratif.

La Société pourra exercer des activités autorisées en dehors du Luxembourg à travers la libre prestation de services et/ou à travers l'établissement de filiales, succursales ou de bureaux de représentation.

De manière plus générale, la Société peut exercer toute activité liée aux services qu'elle fournit aux OPCVM, OPC et FIA dans la mesure la plus large permise par la Loi de 2010, la Loi de 2013 et toute autre loi ou tout autre règlement applicable.

La Société peut exercer toute autre activité en relation directe ou indirecte avec et jugée utile et/ou nécessaire à l'accomplissement de son objet, tout en restant, cependant, dans les limites de, mais dans la mesure la plus large permise par, la Loi de 2010 et la Loi de 2013.

Afin d'écartier tout doute, la Société peut agir en tant que gérant de partenariats (y compris des sociétés en commandite par actions, sociétés en commandite simples ou sociétés en commandite spéciales au sens des Articles 107, 17 et 22-3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ou l'équivalent en vertu du droit pertinent».

b) en conséquence de la modification de la clause d'objet ci-dessus, modification des articles 14, 18 et 23 des Statuts.

2. Constat de la démission de Rod MacRae, Menno de Vreeze, Hans Benenga et Ken Fry de leurs mandats en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> Décembre 2015 et nomination de Alastair Woodward, Andreia Camara, Gary Marshall, Neil Dolby, Paul King et Soraya Hashimzai en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2015.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide à l'unanimité de procéder à la modification des dispositions suivantes des Statuts avec effet à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2015 comme suit:

1. Modification de l'article 3 des Statuts de manière à le lire comme suit:

« **Art. 3.** Le principal objet de la Société est:

3. la gestion d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières Luxembourgeois et étranger («OPCVM») agréés conformément à la directive 2009/65/CE ainsi que la gestion d'autres organismes de placement collectif («OPC») luxembourgeois et étrangers conformément à l'article 101 (2) et à l'annexe II de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif (la «Loi de 2010»); et

4. la gestion, l'administration et la commercialisation de fonds d'investissement alternatifs («FIA») luxembourgeois ou étranger au sens de la directive européenne 2011/61/UE, de fonctions de gestion, d'administration et de commercialisation et d'autres activités liées aux actifs de FIA, conformément à l'article 5(2) et à l'annexe I de la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 concernant les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la «Loi de 2013»).

La Société ne pourra pas fournir les services de (a) gestion de portefeuilles d'investissements sur une base discrétionnaire et individualisée, (b) conseils en investissement, (c) garde et administration d'actions ou de parts d'organismes de placement

collectif ou (d) réception et transmission d'ordres portant sur des instruments financiers tels que prévus à l'article 101 (3) de la Loi de 2010 et/ou l'article 5(4) de la Loi de 2013.

La Société peut fournir les services susmentionnés de gestion, d'administration et de commercialisation également aux filiales d'OPCVM, d'OPC et de FIA auxquels elle fournit des services, y compris des services de domiciliation et de support administratif.

La Société pourra exercer des activités autorisées en dehors du Luxembourg à travers la libre prestation de services et/ou à travers l'établissement de filiales, succursales ou de bureaux de représentation.

De manière plus générale, la Société peut exercer toute activité liée aux services qu'elle fournit aux OPCVM, OPC et FIA dans la mesure la plus large permise par la Loi de 2010, la Loi de 2013 et toute autre loi ou tout autre règlement applicable.

La Société peut exercer toute autre activité en relation directe ou indirecte avec et jugée utile et/ou nécessaire à l'accomplissement de son objet, tout en restant, cependant, dans les limites de, mais dans la mesure la plus large permise par, la Loi de 2010 et la Loi de 2013.

Afin d'écartier tout doute, la Société peut agir en tant que gérant de partenariats (y compris des sociétés en commandite par actions, sociétés en commandite simples ou sociétés en commandite spéciales au sens des Articles 107, 17 et 22-3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ou l'équivalent en vertu du droit pertinent)».

2. Modification de l'article 14 des Statuts en ajoutant une nouvelle phrase à la fin du deuxième paragraphe de manière à se lire comme suit:

«L'activité de la Société sera effectuée par au moins deux personnes en charge de la gestion journalière en conformité avec la Loi de 2010 et la Loi de 2013».

3. Modification de l'article 18 des Statuts de manière à le lire comme suit:

«L'assemblée générale des actionnaires nomme un réviseur d'entreprise agréé qui exercera les fonctions prescrites par la Loi de 2010 et la Loi de 2013.

Le réviseur d'entreprises agréé restera en fonction jusqu'à ce que son successeur soit désigné».

4. Modification de l'article 23 des Statuts de manière à le lire comme suit:

«Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, la Loi de 2010 et la Loi de 2013».

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée a constaté la démission de Rod MacRae, Menno de Vreeze, Hans Benenga et Ken Fry de leurs mandats en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> Décembre 2015.

L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer avec effet à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2015 et pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2016:

- M. Alastair Woodward;
- Mme Andreia Camara;
- M. Gary Marshall;
- M. Neil Dolby;
- M. Paul King;
- Mme Soraya Hashimzai;

en tant qu'administrateurs de la Société.

En conséquence de ce qui précède, le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Alan Hawthorn;
- Hugh Young;
- Gary Marshall;
- Neil Dolby;
- Michael Determann;
- Alastair Woodward;
- Andreia Camara;
- Paul King;
- Soraya Hashimzai.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné à l'Assemblée, les membres du bureau, tous connus par le notaire leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous, notaire, l'original du présent acte, aucun actionnaire n'ayant exprimé le souhait de signer.

Le Notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Signé: T. GÖRICKE, R. HARDY, S. HASHIMZAI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/33533. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 octobre 2015.

Référence de publication: 2015174178/274.

(150193892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

### **FERI Strategieportfolio, Fonds Commun de Placement.**

Die koordinierte Fassung des Verwaltungsreglements in Bezug auf den Fonds FERI Strategieportfolio (vormals Fund-Select II) vom 1. Dezember 2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Feri Trust (Luxembourg) S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2015186309/10.

(150208223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

### **Château Prado S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 72.550.

In the year two thousand fifteen, on the thirteenth day of November.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

TEVACO S.à r.l., a Luxembourg limited liability company, having its registered office at 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 89289,

duly represented by Mr Marc ALBERTUS, employee, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal which, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

acting as sole member of CHATEAU PRADO S.à r.l. (hereafter referred to as the "Company"), a Luxembourg limited liability company having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 72550, incorporated on 24 November 1999 pursuant to a deed drawn-up by Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 32 of 11 January 2000.

The articles of association have been amended for the last time on 22 August 2006 pursuant to a deed drawn-up by Maître Joseph ELVINGER, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 57 of 26 January 2007.

The sole member, represented as stated above, requests the undersigned notary to document the following:

#### *First resolution*

The sole member decides to transfer the registered office, the seat of administrative and effective management of the Company with effect as of 1<sup>st</sup> December 2015 from 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 264, rue du Faubourg Saint Honoré, F-75008 Paris, France, and to adopt the French nationality without however that such change in nationality and transfer of the registered office will imply from a legal and tax point of view the incorporation of a new legal entity, the whole under the resolutive condition of the failure to register the Company with the Registre du Commerce et des Sociétés de Paris.

As a result of the transfer of its registered office, the Company will cease being a Luxembourg company.

The sole member states that this resolution has been taken in compliance with article 199 of the Luxembourg company law.

The sole member states that no bond has been issued by the Company and consequently no agreement of the bondholders is required in relation with the expected changes.

*Second resolution*

The sole member decides to change the Company's denomination into CHATEAU PRADO.

*Third resolution*

The sole member decides to proceed to a complete updating of the bylaws in order to adapt them to French Law.

*Fourth resolution*

The sole member decides to accept the resignation of the managers of the Company and to grant them discharge for the execution of their respective mandate till today.

*Fifth resolution*

The sole member decides to grant all powers to any holder of a certified true copy of the present deed, acting individually, in order to carry out the removal of the Company from the Luxembourg Trade and Companies Register on the basis of the evidence of the registration of the Company in France.

There being no further business, the meeting is closed.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document, are estimated at approximately EUR 1,300.-.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, he signed together with the notary this original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le treize novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TEVACO S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 89289,

ici représentée par Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par une procuration donnée sous seing privé laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement,

agissant en tant qu'associée unique de CHATEAU PRADO S.à r.l. (ci-après dénommée la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 72550, constituée en date du 24 novembre 1999 suivant un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 32 du 11 janvier 2000.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 22 août 2006 suivant un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 57 du 26 janvier 2007.

L'associée unique, représentée comme dit ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Première résolution*

L'associée unique décide de transférer le siège social, administratif et le siège de direction effective de la Société avec effet à la date du 1<sup>er</sup> décembre 2015 du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 264, rue du Faubourg Saint Honoré, F-75008 Paris, France, et de faire adopter par la Société la nationalité française, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement, à la

constitution d'une personne juridique nouvelle, le tout sous la condition résolutoire de l'échec d'inscrire la Société auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris.

Suite à ce transfert de siège, la Société cessera d'être une société de droit luxembourgeois.

L'associée unique constate que cette résolution a été prise en conformité avec l'article 199 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

L'associée unique constate en outre qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la Société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les changements envisagés.

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de modifier la dénomination de la Société en CHATEAU PRADO.

*Troisième résolution*

L'associée unique décide que les statuts de la Société feront l'objet d'une refonte complète afin de les adapter à la loi française.

*Quatrième résolution*

L'associée unique décide d'accepter la démission des gérants en fonction de la Société et de leur accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat respectif jusqu'à ce jour.

*Cinquième résolution*

L'associée unique décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à tout porteur d'une expédition des présentes, agissant individuellement, à l'effet de radier l'inscription de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la Société en France.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.300,- EUR.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Marc ALBERTUS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 17 novembre 2015. Relation GAC/2015/9863. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2015188358/119.

(150211490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

---

**UL Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 184.816.

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq novembre, à 10.00 heures,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

UL HOLDINGS S.A. ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.83, représentée aux présentes par Monsieur Emmanuel LEBEAU, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui demeurera annexée aux présentes,

La comparante telle que représentée est l'associé unique de la société à responsabilité limitée «UL INVEST S. à r.l.», ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.816, constituée suivant acte notarié en date du 11 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1155 du 7 mai 2014 (la Société).

Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

L'associé unique tel que représenté exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions qu'il a prises sur l'ordre du jour ci-après.

*Ordre du jour:*

- 1) Réduction du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 60.000.000,- (soixante millions d'Euros) pour le ramener de son montant actuel de cent quatre millions cent quatre-vingt-onze mille quatre cent cinquante-cinq euros (EUR 104.191.455) à quarante-quatre millions cent quatre-vingt-onze mille quatre cent cinquante-cinq (EUR 44.191.455,-) par annulation de 60.000.000 (soixante millions) de parts sociales;
- 2) Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société;
- 3) Divers.

*Première résolution:*

L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 60.000.000,- (soixante millions d'Euros) pour le ramener de son montant actuel de cent quatre millions cent quatre-vingt-onze mille quatre cent cinquante-cinq euros (EUR 104.191.455) à quarante-quatre millions cent quatre-vingt-onze mille quatre cent cinquante-cinq (EUR 44.191.455,-) par annulation de 60.000.000 (soixante millions) de parts sociales devant lui être remboursées.

L'associé unique décide d'allouer le montant correspondant à cette annulation de EUR 60.000.000,- (soixante millions d'Euros), à son compte courant d'associé figurant au bilan de la Société.

*Deuxième résolution*

Par conséquent l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, afin de lui donner désormais la teneur suivante:

**« Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à la somme de quarante-quatre millions cent quatre-vingt-onze mille quatre cent cinquante-cinq (EUR 44.191.455,-) représenté par quarante-quatre millions cent quatre-vingt-onze mille quatre cent cinquante-cinq (44.191.455) parts sociales, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) chacune toutes souscrites et entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

**Suit la traduction anglaise du texte qui précède**

In the year two thousand and fifteen, on the twenty fifth day of November, at 10.00 a.m.,  
Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

**APPEARED**

UL HOLDINGS S.A., a société anonyme, with registered office at L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 146.832, here represented by Mr. Emmanuel LEB-EAU, employee, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given privately which will remain attached herewith.

The appearing party as represented is the sole shareholder of UL INVEST S. à.r.l. a limited liability company having its registered office at L-2530 Luxembourg 4, rue Henri Schnadt, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 184.816, incorporated pursuant to a deed enacted on 11 February 2014, published in the Memorial C number 1155 on May 2014 (The Company).

The articles of incorporation of the Company have never been amended.

The sole shareholder as represented as requested the undersigned notary to take act of its following resolutions taken on the agenda which reads as follows

*Agenda*

- 1) Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 60,000,000.- (sixty million Euro) in order to bring it from its current amount of EUR 104,191,455.- (one hundred and four million one hundred and ninety one thousand four hundred and fifty five Euro) to EUR 44,191,455.- (forty four million one hundred and ninety one thousand four hundred and fifty five Euro) by cancelling 60,000,000.- (sixty million) shares;
- 2) Subsequent amendment of the articles of association of the Company;

## 3) Miscellaneous.

*First resolution:*

The sole shareholder decides to decrease the share capital of the Company by an amount of an amount of EUR 60,000,000.- (sixty million Euro) in order to bring it from its current amount of EUR 104,191,455.- (one hundred and four million one hundred and ninety one thousand four hundred and fifty five Euro) to EUR 44,191,455.- (forty four million one hundred and ninety one thousand four hundred and fifty five Euro) by cancelling 60,000,000.- (sixty million) shares which shall be reimbursed to the sole shareholder.

The sole shareholder decides that the corresponding amount of EUR 60,000,000.- (sixty million Euro) is allocated to his current account in the Company's bookkeeping.

*Second resolution:*

As a consequence, the general meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, which will henceforth be read as follow:

“ **Art. 5. Share capital (first paragraph).** The Company's share capital is set at EUR 44,191,455.- (forty four million one hundred and ninety one thousand four hundred and fifty five Euro) represented by 44,191,455 (forty four million one hundred and ninety one thousand four hundred and fifty five) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.”

There being no further business, the meeting is terminated.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the office of undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that at the request of the appearing persons this deed is worded in French followed by an English version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the French text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board of the meeting signed together with the notary this original deed.

Signé: E. LEBEAU et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 25 novembre 2015. 1LAC/2015/37093. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 25 novembre 2015

Référence de publication: 2015192358/100.

(150214787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

---

**Grand Cru, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Das mit Wirkung vom 01. Januar 2016 gültige Verwaltungsreglement 01/2016 des Investmentfonds „Grand Cru“ wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 24.11.2015.

FRANKFURT-TRUST Invest Luxembourg AG

Anell / Tiburzi

*Directeur / Fondé de Pouvoir*

Référence de publication: 2015190978/12.

(150213405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

---

**Fidessa Fund, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 101.229.

Since the proxy quorum has not been met, the General Meeting of the shareholders (the "Meeting") of Fidessa Fund (in liquidation) (the "Fund") could not be held as initially convened on 13 November 2015.

In light of the above, the Shareholders are hereby invited to attend the

## MEETING OF THE FUND

to be held on 8 January 2016 at 14:00 in Luxembourg at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (and if applicable at any reconvened or adjourned meeting to be held and to resolve on the same agenda) to deliberate and vote on the following agenda:

*Agenda:*

1. To hear and approve the accounts and audit report as at 31 December 2013;
2. To grant discharge of the directors and auditors for the performance of their duties from 1 January 2013 to 31 December 2013;
3. To hear and approve the accounts and audit report as at 28 January 2014;
4. To grant discharge of the directors and auditors for the performance of their duties from 1 January 2014 to 28 January 2014; and
5. To acknowledge the Liquidator's report and accounts for the period from 28 January 2014 to 30 June 2015.

Shareholders (or their representative) wishing to attend in person are kindly requested to inform Mr Zia Hossen by fax +352 22 51 71 or email: zia.hossen@kpmg.lu or by regular mail at the address mentioned above no later than 14:00 (Luxembourg time) on 7 January 2016. Shareholders (or their representative) attending in person are requested to present themselves at least 30 minutes prior to the Meeting and in order to not unduly delay the opening of the Meeting and to allow the usual verifications to be undertaken.

If you are not able to personally attend the Meeting, you are kindly requested to sign and date the enclosed proxy card and return it in accordance with item 4 in the notes.

Signature

Zia Hossen

Liquidator of Fidessa Fund (in liquidation)

Partner, KPMG Luxembourg, Société coopérative

Référence de publication: 2015192417/755/32.

**Globitex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, avenue des Hauts-Fourneaux.

R.C.S. Luxembourg B 200.578.

—  
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-ninth day of the month of September;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

The stock corporation governed by the laws of Latvia "AS Globitex Holding", established and having its registered office in, LV-1050 Riga, Zīgfrīda Annas Meierovica bulvāris 16-4 (Latvia), registered with the Register of Enterprises of the Republic of Latvia under number 40103916205,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme") which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

**Name - Registered office - Duration - Object**

**Art. 1. Name.** There is hereby established, by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a public limited company ("société anonyme") under the name of "Globitex S.A.", (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies.

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg). It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company (the "General Meeting"), deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Management Board, as defined hereafter.

The Management Board shall further have the right to set up offices, subsidiaries, branches, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

If extraordinary events of political, economic or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries, shall occur or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a transfer will have no effect on the nationality of the Company, which shall remain a Luxembourg company. The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 4. Corporate Objects.** The Company's purpose consists in the provision of payment services in the sense of the Law of 10 November 2009 on payment services, on the activity of electronic money institution and settlement finality in payment and securities settlement systems. The Company is also entitled to provide any ancillary services to the payment services pursuant to Article 10 (1) a) of the Law of 10 November 2009 on payment services.

The purpose of the company is furthermore the development of software solutions in connection with virtual currencies and consulting services relating to virtual currencies.

The Company may also, within the limits provided for by the Law of 10 November 2009 on payment services, acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, warranty, underwriting, purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and generally administrate, develop, manage, sell and transfer in consideration of a price that the Company shall deem appropriate (and more particularly in consideration of shares or parts or other interests of any company acquiring such holding of interests), all or part of such holding of interests.

In addition, the Company may within the limits provided for by the Law of 10 November 2009 on payment services, perform all legal, commercial, technical and financial transactions (including techniques or instruments which are in general likely to protect the Company against credit risk, exchange rate risk, interest rate risk or any other risk) and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

#### Share capital - Shares

**Art. 5. Share Capital.** The subscribed capital of the Company is set at one hundred twenty-five thousand Euros (125,000.- EUR), represented by one hundred twenty-five thousand (125,000) shares with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

**Art. 6. Shares.** The shares of the Company may be issued in registered form only.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two members of the Management Board.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp.

However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the Management Board. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the Management Board, must be filed in accordance with §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propritaire) or between a pledgor and a pledgee.

Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding shares may be called at any time at the discretion of the Management Board, provided however that calls shall be made on all the shares in the same proportion and at the same time. Any sum, the payment of which is in arrears, automatically attracts interest in favour of the Company at the rate of ten percent (10%) per year calculated from the date when payment was due.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Act").

#### Management - Supervision

**Art. 7. Appointment and Dismissal of Members of the Management Board.** The Company shall be managed by a management board of at least three (3) members, either shareholders or not (the "Management Board"). In case the Company has only one shareholder, the Company may be managed by a Management Board composed of only one (1) member.

The members of the Management Board will be appointed by the Supervisory Board, as defined hereafter, who will determine their number and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years.

The members of the Management Board may be dismissed at any time and at the sole discretion of the Supervisory Board.

Retiring members of the Management Board are eligible for re-election.

In the event of a vacancy on the Management Board because of death, retirement or otherwise, the remaining members may meet and may elect by majority vote a member to fill such vacancy until the next meeting of the Supervisory Board, which shall ratify such co-optation or elect a new member instead.

**Art. 8. Meetings of the Management Board.** The Supervisory Board will elect a chairman of the Management Board from among the members of the Management Board. The members of the Management Board may choose a secretary, either a member of the Management Board or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Management Board.

The chairman will preside at all General Meetings and all meetings of the Management Board. In his absence the Management Board will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

Meetings of the Management Board are convened by the chairman or by any other two members of the Management Board.

The members of the Management Board will be convened separately to each meeting of the Management Board. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least eight (8) days prior written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the members of the Management Board are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each member of the Management Board. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Management Board.

Any member of the Management Board may act at any meeting of the Management Board by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another member of the Management Board as his proxy.

A member of the Management Board may represent more than one of his colleagues, under the condition however that at least two members of the Management Board are present at the meeting.

Any member of the Management Board may participate in any meeting of the Management Board by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Management Board can validly debate and take decisions only if a majority of its members are present or represented. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Management Board present or represented at such meeting.

Resolutions signed by all members of the Management Board shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

**Art. 9. Minutes of Meetings of the Management Board.** The decisions of the Management Board will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the chairman or by any two other members of the Management Board. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two other members of the Management Board.

The resolutions adopted by the sole member of the Management Board shall be documented in writing and signed by the sole member of the Management Board.

**Art. 10. Powers of the Management Board.** The Management Board is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest.

The Management Board shall, at least every three (3) months, make a written report to the Supervisory Board on the progress and foreseeable developments of the Company's business.

All powers not expressly reserved by the Companies Act or by these Articles to the General Meeting and/or the Supervisory Board fall within the competence of the Management Board.

**Art. 11. Delegation of Powers.** The Management Board may delegate part of its powers to one or more of its members.

It may further appoint proxies for definite transactions and revoke such appointments at any time.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole member of the Management Board or by the joint signatures of any two members of the Management Board.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Management Board, within the limits of such special power.

**Art. 12. Supervisory Board.** The business and the management of the Company shall be controlled by a supervisory board (the “Supervisory Board”).

The Supervisory Board shall be composed of at least three (3) members, who need not be shareholders themselves.

The members of the Supervisory Board will be appointed by the General Meeting, which will determine their number and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for re-appointment.

They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

The remuneration of the members of the Supervisory Board (if any) shall be set by the General Meeting.

**Art. 13. Advisory Powers of the Supervisory Board.** In addition to its statutory functions, the Supervisory Board may be consulted by the Management Board on such matters as the Management Board may determine from time to time.

**Art. 14. Meetings of the Supervisory Board.** The Supervisory Board shall appoint from among its members a chairman.

It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board.

The Supervisory Board will meet upon call by the chairman. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any member of the Supervisory Board or if the chairman of the Management Board or any other two members of the Management Board so requires.

The chairman will preside at all meetings of the Supervisory Board, except that in his absence the Supervisory Board may appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by majority vote of the members present or represented at such meeting. The chairman shall not have a casting vote.

At least eight (8) days' written notice of meetings of the Supervisory Board shall be given, except where the majority of the members of the Supervisory Board agree to a shorter notice period and all the relevant members of the Supervisory Board are notified of the shorter notice period provided that such shorter notice period may not be less than 24 hours.

Notice shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Supervisory Board. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board or if all members have waived notice.

Within three (3) Business Days of the date of a convening notice, a member of the Supervisory Board may propose an item for inclusion in the agenda, together with a related resolution to be proposed at such Supervisory Board meeting.

Unless the members of the Supervisory Board have unanimously agreed otherwise, at least two (2) Business Days before a meeting, a reasonably detailed agenda shall be given to each of the members of the Supervisory Board by email or courier to such address(es) as each member of the Supervisory Board may notify to the Company from time to time, which shall specify whether (as applicable) any Supervisory Board reserved matters or shareholders' reserved matters are to be considered, and be accompanied by any relevant board papers.

The meetings of the Supervisory Board shall be held in Luxembourg. Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Supervisory Board as his proxy.

A quorum of the Supervisory Board shall be the presence of two (2) members of the Supervisory Board holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Supervisory Board present or represented at such meeting. If a quorum is not present for a meeting, the members of the Supervisory Board present shall adjourn the meeting to a specified place and time not less than three (3) Business Days after the original date where the same quorum shall be required. Notice of the adjourned meeting shall be given to all of the members of the Supervisory Board.

One or more members of the Supervisory Board may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Supervisory Board may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.

A written decision, signed by all the members of the Supervisory Board, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Supervisory Board which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Supervisory Board.

**Art. 15. Minutes of Meetings of the Supervisory Board.** The decisions of the Supervisory Board will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the chairman or by any two other members of the Supervisory Board. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two other members of the Supervisory Board.

**Art. 16. Fees and Expenses.** Subject to approval by the General Meeting, the members of the Management Board and the members of the Supervisory Board may receive a fee in respect of the carrying out of their duty and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by them in relation with such duties.

**Art. 17. Conflicts of Interest.** If any member of the Management Board or any member of the Supervisory Board has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall disclose such personal interest to the Management Board or the Supervisory Board, as the case may be, and shall not consider or vote on any such transaction and not participate in the deliberation.

When a member of the Management Board has or may have any personal interest in any transaction of the Company, the consent of the Supervisory Board is required.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a member of the Management Board, a member of the Supervisory Board, or any officer of the Company has a personal interest in, or is a member of the Management Board, associate, member, Shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 18. Liability - Indemnification.** No member of the Management Board or member of the Supervisory Board commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Members of the Management Board and members of the Supervisory Board are only liable for the performance of their duties.

The Company may indemnify any member of the Management Board, member of the Supervisory Board or officer of the Company and, if applicable, his heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a member of the Management Board, member of the Supervisory Board or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification (if any) shall not exclude other rights to which he may be entitled.

The remuneration and other benefits granted to the members of the Management Board to whom the daily management has been entrusted must be reported annually by the Management Board to the General Meeting.

**Art. 19. Audit.** The operations of the Company shall be reviewed by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by the Companies Act, by one or several external independent licensed registered auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s) indépendant(s)). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting.

If the conditions of article 69 of the Company Act (in combination with article 35) of the laws of December 19, 2002 are met, the operations of the Company shall be reviewed by one or several external independent licensed registered auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s) indépendant(s)). The General Meeting will determine their number, their remuneration and the term of their office.

### General meetings of shareholders

**Art. 20. Powers of the General Meeting of Shareholders.** The General Meeting properly constituted represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by the Companies Act and these Articles.

**Art. 21. Annual General Meeting of Shareholders - Other General Meetings.** The annual general meeting of the shareholders of the Company (the "Annual General Meeting") shall be held on the 3<sup>rd</sup> Wednesday of the month of June of each year at 04:00 p.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the Annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The Annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Management Board, exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 22. Proceedings - Vote.** General Meetings shall meet upon call of the Management Board or the Supervisory Board, if exceptional circumstances require so, by any two members of the Management Board acting jointly or by any two members of the Supervisory Board acting jointly.

It shall be necessary to call a General Meeting whenever a group of shareholders representing at least a tenth of the subscribed capital requires so. In such case, the concerned shareholders must indicate the agenda of the meeting.

Shareholders will meet upon call by registered letter on not less than eight (8) days prior notice.

All notices calling General Meetings must contain the agenda for such meetings.

If all shareholders are present or represented at the General Meeting and if they state that they have been duly informed on the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be shareholder.

The Management Board may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting.

Each share entitles its shareholder to one (1) vote.

Except as otherwise required by the Companies Act, resolutions at a General Meeting duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting, without any quorum requirements.

Before commencing any deliberations, the chairman of the General Meeting shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the meeting's board.

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the meeting's board and by any shareholder who wishes to do so.

However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Management Board or any two other members of the Management Board.

#### **Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 23. Financial Year.** The Company's financial year shall begin on January 1 of each year and shall terminate on December 31 of each year.

**Art. 24. Annual Accounts.** Each year, at the end of the financial year, the Management Board will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Companies Act.

At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Management Board will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the external auditor who will thereupon draw up his report.

A fortnight before the Annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the board's report, the external auditor's report and such other documents as may be required by the Companies Act shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

**Art. 25. Distribution of Profits.** The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Management Board represents the net profit.

Every year five percent (5%) of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued share capital. The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the General Meeting.

Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Management Board within the limits of the decision of the General Meeting.

Interim dividends may be paid by the Management Board within the conditions provided for by the Companies Act and the Articles.

The General Meeting may decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursements of the capital without reducing the corporate capital.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 26. Dissolution.** The Company may be dissolved at any time by decision of the General Meeting deliberating in the manner required for amendments to the Articles.

**Art. 27. Liquidation.** In the event of the dissolution of the Company, the General Meeting, will determine the method of liquidation and nominate one or several liquidators and determine their powers.

## General provision

**Art. 28.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the provisions of the Companies Act.

### *Transitory dispositions*

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2016.
2. The first ordinary general meeting will be held in the year 2017.
3. Exceptionally, the first Management Board may be appointed by a passing of a resolution of the sole shareholder.

### *Subscription and payment*

The Articles of the Company thus having been established, the one hundred twenty-five thousand (125,000) shares have been subscribed by the sole shareholder, the company “AS Globitex Holding”, pre-designated and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of one hundred twenty-five thousand Euros (125,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

### *Resolutions taken by the sole shareholder*

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The registered office is established in L-4362 Esch/Alzette, 9, avenue des Hauts-Fourneaux.
- 2) The number of members of the Management Board is fixed at three (3), that of the members Supervisory Board at four (4) and that of the statutory auditors at one (1).
- 3) The following persons are appointed as members of the Management Board:
  - Mr. Jon MATONIS, economist, born in Pennsylvania (United States of America), on 3 August 1961, residing in 68B Walterton Road, London W9 3PH, (United Kingdom);
  - Mr. Arvis ERMINS, lawyer, born in Jelgava (Latvia), on 1 August 1983, residing in Avenida das Cominidades Europeias 396-802, Ed.Ecuador, Cascais 2754-511 (Portugal); and
  - Mrs. Liza AIZUPIETE, financial analyst, born in Riga (Latvia), on 9 May 1980, residing in Dzelzcela iela 47, Mārupe, Mārupes novads, LV-2167 (Latvia).
- 4) The following persons are appointed as members of the Supervisory Board:
  - Mr. Hans-Ulrich HÜGLI, lawyer, born in Meikirch (Switzerland), on 4 May 1950, residing in L-1541 Luxembourg, 3, Boulevard de la Fraternité;
  - Mr. Andris KANEPS, lawyer, born in Riga (Latvia), on 15 December 1982, residing in Avenida das Cominidades Europeias 396-802, Ed.Ecuador, Cascais 2754-511 (Portugal);
  - Mr. Viesturs TAMUZS, venture capitalist, born in Priekule (Latvia), on 20 April 1962, residing in Raunas iela 45/3-133, Riga, LV-1084 (Latvia); and
  - Mr. Andris RIEKSTINS, investment banker, born in Riga (Latvia) on 3 January 1971, residing in Bulduru prospekts 147-8, Jurmala LV-2010 (Latvia).
- 5) The mandates of the members of the Management Board and of the Supervisory Board will expire at the general annual meeting in the year 2021.
- 6) “PricewaterhouseCoopers”, a cooperative company (“société coopérative”) established and having its registered office in L-2182 Luxembourg, 2, rue Gerhard Mercator, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 65477, is appointed as independent qualified auditor (“réviseur d'entreprises agréé indépendant”) of the Company, for a period ending at the date of the annual general meeting to be held in 2017.

### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand four hundred Euros.

### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour du mois de septembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

#### A COMPARU:

La société anonyme régie par les lois de Lettonie "AS Globitex Holding", établie et ayant son siège social à LV-1050 Riga, Zīgfrīda Annas Meierovica bulvāris 16-4 (Lettonie), inscrite au Registre des Sociétés de la République de Lettonie sous le numéro 40103916205,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

### Dénomination - Siège social - Durée - Objet

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par les présentes, par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "Globitex S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'"Assemblée Générale") statuant comme en matière de changement des Statuts. Il peut être déplacé dans les limites de la commune par simple décision du Directoire de la Société, tel que défini ci-après.

Le Directoire a encore le droit de créer des bureaux, filiales, succursales, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec le siège, se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle restera une société luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société le mieux placé pour ce faire suivant les circonstances.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet la fourniture de services de paiement dans le sens de la Loi du 10 novembre 2009 relative aux Services de Paiement, à l'activité d'établissement de monnaie électronique et au caractère définitif du règlement dans les systèmes de paiement et les systèmes de règlement des opérations sur titres. La Société peut également fournir des services auxiliaires aux services de paiement conformément à l'article 10 (1) a) de la Loi du 10 novembre 2009 relative aux Services de Paiement.

L'objet de la Société est également le développement de solutions logicielles en relation avec les devises virtuelles et les services de consultant en relation avec les devises virtuelles.

La Société peut aussi, dans les limites prévues par la Loi relative aux Services de Paiement, acquérir et détenir des participations, directement ou indirectement, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, à travers, entre autres, la souscription ou l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de garantie, de souscription, d'achat ou d'option, de négociation ou de toute autre manière, ou des instruments financiers sous quelque forme que ce soit, et généralement administrer, développer, gérer, vendre et transférer tout ou partie de telles participations en contrepartie d'un prix que la Société jugera approprié (et plus particulièrement en contrepartie d'actions ou d'autres parts d'intérêts de toute société acquérant de telles participations).

En outre, la Société peut, dans les limites prévues par la Loi relative aux Services de Paiement, réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques et financières, (en ce y inclus toutes techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les risques liés au crédit, à l'échange de devise, au taux d'intérêt ou à tout autre risque), et, en général, toutes opérations qui sont nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet social ainsi que toutes opérations liées de manière directe ou indirecte aux domaines d'activité décrits ci-avant afin de faciliter l'accomplissement de son objet social dans tous les domaines d'activité décrits ci-avant.

## Capital social - Actions

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR), représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) actions avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de changement des Statuts.

**Art. 6. Actions.** Les actions de la Société seront émises sous forme nominative uniquement.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi de 1915. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux membres du Directoire.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le Directoire. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi de 1915.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

Les sommes non-libérées, le cas échéant, des actions souscrites peuvent être appelées à tout moment et à la discrétion du Directoire, à condition toutefois que les appels de fonds seront faits sur toutes les actions dans la même proportion et au même moment. Tout arriéré de paiement donnera de plein droit lieu à des intérêts de retard de dix pour cent (10%) par an à partir de la date à laquelle le paiement est dû en faveur de la Société.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

## Administration - Surveillance

**Art. 7. Nomination et Révocation des Membres du Directoire.** La Société est administrée par un Directoire comprenant au moins trois (3) membres lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires (le "Directoire"). Si la société n'a qu'un actionnaire unique, la Société pourra être administrée par un Directoire composé d'un membre unique.

Les membres du Directoire seront élus par le Conseil de Surveillance, tel que défini ci-après, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne pourra excéder six (6) ans.

Les membres du Directoire peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision adoptée par le Conseil de Surveillance.

Les membres du Directoire sortants sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste de membre du Directoire pour cause de décès, démission ou autrement, les membres du Directoire restants peuvent se réunir et peuvent élire à la majorité un membre pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine réunion du Conseil de Surveillance au cours de laquelle le Conseil de Surveillance pourra ratifier cette élection ou élire, en lieu et place, un autre membre du Directoire.

**Art. 8. Réunion du Directoire.** Le Conseil de Surveillance élit un président du Directoire, parmi les membres du Directoire. Le Directoire peut désigner un secrétaire, membre du Directoire ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Directoire.

Le président présidera toutes Assemblées Générales et toutes réunions du Directoire. En son absence le Directoire choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

Les réunions du Directoire sont convoquées par le président ou, à son défaut, par deux autres membres du Directoire.

Les membres du Directoire sont convoqués séparément à chaque réunion du Directoire. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, le délai de convocation sera d'au moins huit (8) jours.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si la majorité des membres du Directoire sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues aux lieu, jour et heure spécifiés sur la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du Directoire donné par lettre, téléfax, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du Directoire.

Chaque membre du Directoire peut agir à une réunion en nommant comme son mandataire un autre membre du Directoire par lettre, téléfax, télégramme ou télex.

Un membre du Directoire peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux membres du Directoire s'y participent à la réunion.

Les membres du Directoire peuvent participer aux réunions du Directoire par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion du Directoire puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres du Directoire concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le Directoire ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Directoire présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions signées par tous les membres du Directoire produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Directoire dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres ou téléfax.

**Art. 9. Décisions du Directoire.** Les délibérations du Directoire sont constatées par des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le président ou, à son défaut, par deux autres membres du Directoire. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par deux autres membres du Directoire.

Les résolutions adoptées par le membre unique du Directoire seront consignées par écrit par le membre unique du Directoire.

**Art. 10. Pouvoirs du Directoire.** Le Directoire est investi des pouvoirs les plus larges d'accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Le Directoire doit, au moins tous les trois mois, faire un rapport écrit au Conseil de Surveillance concernant les progrès et le développement prévisionnel des affaires de la Société.

Tous pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale et/ou au Conseil de Surveillance, sont de la compétence du Directoire.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs.** Le Directoire peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres.

Il peut par ailleurs donner des pouvoirs pour des transactions déterminées et révoquer de tels pouvoirs à tout moment.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du membre du Directoire unique ou par la signature conjointe de deux membres du Directoire.

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Directoire, mais seulement dans les limites fixées par ce pouvoir.

**Art. 12. Conseil de Surveillance.** Les affaires et la gestion de la Société seront contrôlées par un Conseil de Surveillance (le "Conseil de Surveillance").

Le Conseil de Surveillance sera composé d'au moins trois (3) membres, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires.

Les membres du Conseil de Surveillance seront nommés par l'Assemblée Générale, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat, lequel ne peut pas excéder six (6) ans. Ils sont rééligibles.

Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'Assemblée Générale.

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance (le cas échéant) est fixée par l'Assemblée Générale.

**Art. 13. Pouvoirs Consultatifs du Conseil de Surveillance.** En plus de ses fonctions statutaires, le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Directoire de temps à autre.

**Art. 14. Réunions du Conseil de Surveillance.** Le Conseil de Surveillance nomme parmi ses membres un président. Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même un membre du Conseil de Surveillance et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance se réunira sur convocation du président. Une réunion du Conseil de Surveillance doit être convoquée si un membre du Conseil de Surveillance ou si le président du Directoire ou deux membres du Directoire le demandent.

Le président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence le Conseil de Surveillance désignera un autre membre du Conseil de Surveillance comme président pro tempore par un vote à la majorité des membres présents ou représentés à cette réunion. La voix du président n'est pas prépondérante.

Une convocation écrite devra être transmise huit (8) jours ouvrables au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Surveillance, sauf si une majorité des membres du Conseil de Surveillance concernés donne son accord pour un préavis réduit et que tous les membres du Conseil de Surveillance concernés sont prévenus de ce préavis réduit sous

réserves que ce préavis ne soit pas inférieur à 24 heures. Les convocations sont effectuées par écrit et communiquées par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indique la date, l'heure et le lieu de la réunion. Il peut être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Surveillance. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant aux dates heures et lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Surveillance ou si tous les membres ont renoncé à la convocation.

Dans les trois (3) Jours Ouvrables après la date d'une convocation, un membre du Conseil de Surveillance peut proposer d'ajouter un point à l'ordre du jour, ensemble avec une résolution y relative qui seront proposés à une telle réunion du Conseil de Surveillance.

A moins que tous les membres du Conseil de Surveillance en aient unanimement décidé autrement, au moins deux (2) Jours Ouvrables avant une réunion, un ordre du jour raisonnablement détaillé est communiqué à chacun des membres du Conseil de Surveillance par courriel ou courrier à (aux) adresse(s) telles que communiquées par chaque membres du Conseil de Surveillance à la Société, de temps à autre, qui doit préciser (le cas échéant) si des décisions relevant de la compétence exclusive du Conseil de Surveillance ou des décisions relevant de la compétence Exclusive des actionnaires sont l'objet des délibérations et être accompagné de tous documents connexes.

Les réunions du Conseil de Surveillance sont tenues à Luxembourg.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Conseil de Surveillance comme son mandataire.

Le Conseil de Surveillance ne pourra valablement délibérer que si deux (2) membres du Conseil de Surveillance sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des votes des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés à une telle réunion. Si le quorum n'est pas atteint à une telle réunion, les membres du Conseil de Surveillance présents renvoient la réunion aux lieu, date et heure déterminés, pas moins de trois (3) Jours Ouvrables après la date initiale, et où le même quorum sera exigé. Une convocation à la réunion du Conseil renvoyée sera remise à tous les membres du Conseil de Surveillance.

Un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance peuvent participer à la réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion. Le Conseil de Surveillance peut édicter des règles supplémentaires dans ses règlements internes.

Une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil de Surveillance, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être consignée dans un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et chacun d'eux signé par un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance.

**Art. 15. Procès-verbaux des Réunions du Conseil de Surveillance.** Les décisions du Conseil de Surveillance seront consignées dans le procès-verbal qui devra être porté dans un registre spécial et signé par le président ou deux membres du Conseil de Surveillance. Les procurations y resteront attachées.

Les copies ou les extraits de ces procès-verbaux, qui pourront être produits à l'occasion d'une procédure judiciaire ou autre seront signés par le président ou par deux membres du Conseil de Surveillance.

**Art. 16. Rémunérations et dépenses.** Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale, les membres du Directoire et les membres de Conseil de Surveillance peuvent recevoir une rémunération pour l'exercice de leurs fonctions et, de plus, peuvent être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec ces fonctions.

**Art. 17. Conflits d'intérêts.** Si un membre du Directoire ou un membre du Conseil de Surveillance de la Société a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, celui-ci devra aviser le Directoire ou le Conseil de Surveillance, selon le cas, de cet intérêt personnel et il ne pourra ni examiner, ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote portant sur une telle opération.

Lorsqu'un membre du Directoire a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, l'accord du Conseil de Surveillance est requis.

Les dispositions des alinéas de cet Article ci-dessus ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue dans des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un membre du Directoire, un membre du Conseil de Surveillance ou un fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est membre du Directoire, associé, membre, Actionnaire, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou autres transactions.

**Art. 18. Responsabilité - Indemnisation.** Aucun membre du Directoire ou membre du Conseil de Surveillance n'engage sa responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de ses fonctions, il prend des engagements pour le compte de la Société.

Les membres du Directoire et les membres du Conseil de Surveillance sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société peut indemniser tout membre du Directoire, membre du Conseil de Surveillance ou directeur et, le cas échéant, ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dommages, dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un membre du Directoire, membre du Conseil de Surveillance ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation (s'il y en a) n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

La rémunération et les autres avantages accordés aux membres du Directoire auxquels a été confiée la gestion journalière doit être rapportée par le Directoire lors de l'Assemblée Générale.

**Art. 19. Révision des comptes.** Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, dans les cas prévus par la Loi de 1915, par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) indépendant(s) externe(s). Le commissaire aux comptes est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

Le commissaire aux comptes est nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Si les conditions de l'article 69 de la Loi de 1915 (en association avec l'article 35) de la loi du 19 décembre 2002 sont réunies, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) indépendant(s) externe(s). L'Assemblée Générale déterminera leur nombre, leur rémunération et les conditions dans lesquelles ils assument leurs fonctions.

#### **Assemblées générales des actionnaires**

**Art. 20. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi de 1915 et les Statuts.

**Art. 21. Assemblée Générale Annuelle - Autres Assemblées Générales.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale Annuelle») se réunit à 16.00 heures au siège social ou à un autre endroit indiqué dans les convocations, le 3<sup>ème</sup> mercredi du mois de juin.

Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale Annuelle se réunit le premier jour ouvrable qui suit, à la même heure.

L'Assemblée Générale Annuelle peut être tenue à l'étranger si, suivant l'appréciation souveraine du Directoire, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

D'autres Assemblées Générales peuvent être tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives.

**Art. 22. Procédure - Vote.** Les Assemblées Générales sont convoquées par le Directoire, le Conseil de Surveillance ou, si des circonstances exceptionnelles l'exigent, par deux membres du Directoire agissant conjointement ou par deux membres du Conseil de Surveillance agissant conjointement.

L'Assemblée Générale devra être convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit le requiert. Dans ce cas, les actionnaires concernés devront spécifier l'ordre du jour.

Les convocations aux Assemblées Générales sont faites par lettre recommandée avec un préavis d'au moins huit (8) jours.

Les convocations doivent contenir l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu-connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Le Directoire fixera les conditions requises pour prendre part aux Assemblées Générales.

Chaque action donne droit à une (1) voix.

Excepté dans les cas prévus par la Loi de 1915, les résolutions des Assemblées Générales dûment convoquées seront valablement prises par la majorité simple des actionnaires présents et votants, sans qu'un quorum ne soit requis.

Avant d'entamer les délibérations, le président de l'Assemblée Générale nomme un secrétaire et les actionnaires désignent un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui en fait la demande.

Cependant et au cas où des décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du Directoire ou par deux autres membres du Directoire.

### **Année sociale - Comptes annuels - Répartition des bénéfices**

**Art. 23. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 24. Comptes Annuels.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Directoire dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi de 1915.

Le Directoire soumettra au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle ordinaire le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen du réviseur de comptes externe, qui rédigera sur cette base son rapport de révision.

Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Directoire, le rapport du réviseur de comptes externe ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915, seront déposés au siège social de la Société au moins quinze (15) jours avant l'Assemblée Générale Annuelle. Ces documents seront à la disposition des actionnaires qui pourront les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

**Art. 25. Répartition des Bénéfices.** Le bénéfice net est représenté par le solde créditeur du compte des profits et pertes après déduction des dépenses générales, des charges sociales, des amortissements et provisions pour risques passés et futurs, tels que déterminés par le Directoire.

Chaque année, le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent (5%) à la formation ou à l'alimentation de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint un dixième du capital social.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Directoire, dans les limites définies par l'Assemblée Générale.

Le Directoire est autorisé à distribuer des acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales.

L'Assemblée Générale peut décider d'affecter des bénéfices et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 26. Dissolution.** La Société peut être dissoute en tout temps par une décision de l'Assemblée Générale selon la les règles de majorités nécessaires à la modification des Statuts.

**Art. 27. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, l'Assemblée Générale, en délibérant conformément aux conditions exigées pour les modifications des Statuts, décidera du mode de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

### **Disposition générale**

**Art. 28.** Pour tous les points qui ne sont pas régis par les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi de 1915.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2016.
2. La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2017.
3. Exceptionnellement, le premier Directoire peut être nommé par une résolution de l'actionnaire unique.

#### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent vingt-cinq mille (125.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, le société "AS Globitex Holding", pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et entièrement libérées par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

#### *Résolutions prises par l'actionnaire unique*

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le siège social de la Société est établi à L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, avenue des Hauts-Fourneaux.

2) Le nombre des membres du Directoire est fixé à trois (3), celui du Conseil de Surveillance à quatre (4) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

3) Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'assemblée nomme les personnes suivantes comme membres du Directoire:

- Monsieur Jon MATONIS, économiste, né à Pennsylvania (Etats-Unis d'Amérique), le 3 août 1961, demeurant à 68B Walterton Road, Londres W9 3PH, (Royaume-Uni);

- Monsieur Arvis ERMINS, avocat, né à Jelgava (Lettonie) le 1<sup>er</sup> août 1983, demeurant à Avenida das Cominidades Europeias 396-802, Ed.Ecuador, Cascais 2754-511 (Portugal); et

- Madame Liza AIZUPIETE, analyste financier, née à Riga (Lettonie), le 9 mai 1980, demeurant à Dzelzcela iela 47, Mārupe, Mārupes novads, LV-2167 (Lettonie).

4) Les personnes suivantes sont nommées comme membres du Conseil de Surveillance:

- Monsieur Hans-Ulrich HÜGLI, avocat, né à Meikirch (Suisse), le 4 mai 1950, demeurant à L-1541 Luxembourg, 3, Boulevard de la Fraternité;

- Monsieur Andris KANEPS, avocat, né à Riga (Lettonie), le 15 décembre 1982, demeurant à Avenida das Cominidades Europeias 396-802, Ed.Ecuador, Cascais 2754-511 (Portugal);

- Monsieur Viesturs TAMUZS, spécialiste du capital risque, né à Priekule (Lettonie), le 20 avril 1962, demeurant à Raunas iela 45/3-133, Riga, LV-1084 (Lettonie); et

- Monsieur Andris RIEKSTINS, investisseur, né à Riga (Lettonie) le 3 janvier 1971, demeurant à Bulduru prospekts 147-8, Jurmala LV-2010 (Lettonie).

5) Les mandats des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2021.

6) "PricewaterhouseCoopers", une société coopérative avec siège social à L-2182 Luxembourg, 2, rue Gerhard Mercator, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 65477, est nommée comme réviseur d'entreprises agréé indépendant de la Société, pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle se réunissant en 2017.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille quatre cents euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 1<sup>er</sup> octobre 2015 2LAC/2015/21977. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Référence de publication: 2015166955/732.

(150184847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

#### **Silicon Motion Technology (Luxembourg) Limited, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 179.305.

Les comptes annuels consolidés de Silicon Motion au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en conformité avec l'article 316 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Référence de publication: 2015165805/11.

(150181992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

**Silvertower 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 191.347.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Isabelle Pairon.

Référence de publication: 2015165808/10.

(150182627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

---

**Sapned S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 137.561.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015165825/9.

(150182329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

---

**White Mountain S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 169.815.

Suite à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société en date du 8 septembre 2015, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission de l'administrateur de catégorie B suivant à compter du 8 septembre 2015:

Monsieur Franciscus W.J.J. Welman, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Nomination de l'administrateur de catégorie B suivant à compter du 8 septembre 2015 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017:

Monsieur Robert Jan Schol, né le 1<sup>er</sup> août 1959 à Delft, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil d'administration de la Société est comme suit:

- Monsieur Andrew Le Gal, administrateur de catégorie A;
- Monsieur Ben Burton, administrateur de catégorie A;
- Monsieur Robert Jan Schol, administrateur de catégorie B;
- Monsieur Patrick L. C. van Denzen, administrateur de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

White Mountain S.A.  
Patrick L.C. van Denzen  
*Administrateur de catégorie B*

Référence de publication: 2015165909/24.

(150182653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

---

**Sargon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R.C.S. Luxembourg B 139.886.

**EXTRAIT**

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 5 octobre 2015 que:

- Monsieur Roberto DE LUCA, employé privé, né le 13 avril 1973 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 10, rue Antoine Jans L-1820 Luxembourg a été coopté en remplacement de Monsieur Michele CANEPA, administrateur démissionnaire. Monsieur Roberto DE LUCA reprendra le mandat de son prédécesseur.

- Madame Valérie RAVIZZA, actuel administrateur, a été nommée Président du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Michele CANEPA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Référence de publication: 2015165826/16.

(150182091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

---

**SCBS S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4020 Esch-sur-Alzette, 4, rue Gaston Barbanson.

R.C.S. Luxembourg B 182.045.

---

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SCBS SARL*

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015165827/12.

(150181920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

---

**Lux Party Crew, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4348 Esch/Alzette, 56, rue Weirich.

R.C.S. Luxembourg F 10.547.

---

**STATUTS**

Entre les soussignés:

1. Guth Jerome, fonctionnaire, demeurant à 79 rue Michel Rodange, L-4603 Esch sur Alzette.

Nationalité Luxembourgeoise.

2. Codello Steve, salarié, demeurant à 56 rue Leon Weirich, L-4348 Esch sur Alzette.

Nationalité Luxembourgeoise.

3. Locatelli Roger, employé, demeurant à 207 route de Belval, L-4024 Esch sur Alzette.

Nationalité Luxembourgeoise.

et ceux qui seront admis ultérieurement, est créée une association sans but lucratif, régie par les statuts ci-après et par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et du 4 mars 1994.

**Nature, dénomination, siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association prend la dénomination de „Lux Party Crew“ Son siège est établi à 56 rue Leon Weirich, L-4348 Esch sur Alzette

**Art. 2.** L'association a pour objet d'organiser des événements et des soirées. L'énumération qui précède est énonciative et non limitative. L'association est neutre sur le plan idéologique, politique et confessionnel.

**Durée**

**Art. 3.** L'association est constituée pour une durée illimitée.

**Membres, admission, exclusion, cotisations**

**Art. 4.** L'association se compose de membres actifs. Les membres peuvent être des personnes physiques et des personnes morales.

**Art. 5.** Les membres actifs jouissent des droit prévus par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par la suite; ils ont seuls le droit de vote. Le nombre des membres actifs est limité, sans pouvoir être inférieur à trois. La qualité de membre actif est attestée par l'inscription au registre tenu à cette fin.

**Art. 6.** Les premiers membres actifs de l'association sont les comparants au présent acte.

Pour être admis ultérieurement comme membre actif, il faut:

1) avoir signé une déclaration d'adhésion aux statuts de l'association.

2) avoir été admis par le conseil d'administration statuant à la majorité des deux tiers des voix.

La perte de la qualité de membre est régie par l'article 12 de ladite loi du 21 avril 1928. Est notamment réputé démissionnaire l'associé qui ne paiera pas sa cotisation pendant deux années consécutives.

Sur proposition du conseil d'administration, l'exclusion d'un membre peut être prononcée par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des membres présents pour violation des statuts ou pour tout autre motif grave en relation avec l'objet social de l'association.

Le membre faisant l'objet d'une proposition d'exclusion sera préalablement entendu par le conseil d'administration.

**Art. 7.** Les cotisations annuelles à payer par les membres actifs sont fixées par l'assemblée générale. Elles ne peuvent pas dépasser 120 euros.

### Administration

**Art. 8.** L'administration de l'association est confiée à un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de sept membres au plus pris parmi les membres actifs et élus par l'assemblée générale ordinaire et annuelle statuant à la majorité simple des voix des membres actifs présents ou représentés.

Le mandat des administrateurs est de cinq ans; ce mandat est renouvelable. Le mandat du premier conseil d'administration s'achèvera lors de la réunion qui statuera en l'an 2015 sur les comptes de l'exercice 2014.

Le mandat des administrateurs est honorifique et ne donne droit à aucune rémunération.

### Pouvoirs du conseil d'administration

**Art. 9.** Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de l'association et pour effectuer tous actes d'administration ou de disposition qui rentrent dans son objet. Il décide notamment de l'administration du patrimoine et de la manière dont l'objet de l'association doit être atteint.

Le conseil représente l'association judiciairement et extrait judiciairement. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi est de sa compétence.

Il peut notamment acquérir, vendre, hypothéquer les immeubles de l'association, contracter des emprunts et accepter tous dons et legs sous réserve des autorisations prévues par la loi. Cette énumération n'est pas limitative, mais énonciative.

**Art. 10.** Le conseil pourra se faire assister d'un ou de plusieurs conseillers consultatifs, pris hors de son sein.

Le conseil pourra aussi nommer un secrétaire et un trésorier, qui ne seront pas nécessairement pris parmi ses membres.

Les fonctions de secrétaire et de trésorier peuvent être cumulées par la même personne. Les attributions du secrétaire et du trésorier seront arrêtés par le conseil d'administration.

### Fonctionnement du conseil d'administration

**Art. 11.** Le conseil d'administration élit en son sein un président et un vice-président; leur mandat est de cinq ans; il est renouvelable. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de l'association l'exigent et au moins une fois tous les trois mois, sur convocation du président ou du vice-président faite par écrit et envoyée huit jours francs avant la date de la séance.

Le conseil d'administration doit se réunir en outre sur la demande écrite d'au moins trois administrateurs adressés au président et indiquant le ou les points à mettre à l'ordre du jour de la réunion.

Les réunions du conseil sont présidées par le président et, en cas d'absence ou d'empêchement du président, par le vice-président ou l'administrateur le plus ancien.

Le conseil ne peut délibérer valablement que si la majorité des administrateurs au moins est présente ou représentée.

Les administrateurs peuvent donner, par lettre ou par télécopie, mandat à un de leurs collègues pour les représenter aux délibérations du conseil, sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un collègue. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix. En cas de partage des voix, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les procès-verbaux des séances sont consignés dans un registre spécial et signés par le président et le secrétaire.

Les copies et extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil ou par le secrétaire.

**Art. 12.** L'association est valablement engagée par la signature du président du conseil d'administration.

En cas d'empêchement du président, l'association est valablement engagée par la signature conjointe du vice-président du conseil d'administration et d'un administrateur. Le conseil d'administration peut donner tous mandats pour une affaire déterminée à une ou plusieurs personnes, administrateurs ou non. Les mandataires ainsi nommés engageront l'association dans les conditions et limites de leurs pouvoirs.

### Patrimoine, comptes, budgets

**Art. 13.** Les recettes de l'association consistent en:

- les cotisations des membres actifs et d'honneur,
- les dons, legs et subventions qu'elle pourra recevoir dans les conditions prévues par l'article 36 de la prédite loi du 21 avril 1928,
- les revenus du patrimoine,
- les recettes des manifestations et activités diverses organisées par elle.

L'énumération qui précède est énonciative et non limitative.

**Art. 14.** L'exercice social correspond à l'année du calendrier et commence donc le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Par exception, le premier exercice commence le jour de l'approbation des présents statuts pour se terminer le trente et un décembre 2013.

**Art. 15.** A la fin de l'année, le conseil d'administration arrête les comptes de l'exercice écoulé et dresse le budget du prochain exercice, aux fins d'approbation par l'assemblée générale ordinaire, conformément aux prescriptions de l'article 13 de la loi du 21 avril 1928. Les comptes sont tenus et réglés par le trésorier. Chaque mouvement devra être justifié par une fraction ou autre pièce comptable à l'appui. Les livres, les comptes et la caisse feront l'objet d'au moins un contrôle annuel par deux réviseurs désignés par l'assemblée générale.

**Art. 16.** Chacun des 3 membres actif reçoit après la réalisation de chaque événement une prime de 15 % du rendement net de ce dernier.

### Assemblée générale

**Art. 17.** L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres actifs. Les articles 4 à 12 de la loi du 21 avril 1928 règlent les attributions de l'assemblée générale. L'assemblée générale est convoquée par écrit, au moins huit jours à l'avance. Les invitations contiendront l'ordre du jour.

**Art. 18.** Tous les membres actifs ont un droit de vote égal dans les assemblées générales, tout membre actif peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire ayant lui-même droit de vote, moyennant une procuration écrite, sans qu'il soit cependant permis à un associé de représenter plus d'un membre.

L'assemblée générale décide par vote à main levée ou au secret.

Le conseil d'administration fixe la date de l'assemblée générale ordinaire qui se déroulera au premier semestre de l'année suivante et à l'ordre du jour de laquelle doit être portée l'approbation des comptes de l'exercice écoulé et du budget du prochain exercice. Après approbation des comptes, l'assemblée se prononce par un vote spécial sur la décharge à donner aux administrateurs.

**Art. 19.** L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par le vice-président et à défaut de celui-ci, par le plus âgé des administrateurs présents. Les délibérations des assemblées générales sont régies par les articles 7 et 8 de la loi du 21 avril 1928.

Toute réunion de l'assemblée générale fait l'objet d'un procès-verbal portant les signatures du président et du secrétaire. Il est soumis à l'approbation du conseil d'administration, Les membres actifs et les membres sympathisants de l'association ainsi que les tiers pourront en prendre connaissance sans déplacement du dossier.

### Modification des statuts

**Art. 20.** La modification des statuts se fait d'après les dispositions des articles 4, 8, et 9 de ladite loi du 21 avril 1928.

### Dissolution et liquidation

**Art. 21.** La dissolution et la liquidation de l'association sont régies par les articles 18 à 25 de la loi du 21 avril 1928.

En cas de dissolution volontaire de l'association, le conseil d'administration fera fonction de liquidateur. Après apurement du passif, l'excédent favorable aura une affectation se rapprochant autant que possible de l'objet social de l'association.

### Dispositions générales

**Art. 22.** Les comparants au présent acte déclarent fixer le siège de l'association à 56 rue Leon Weirich, L-4348 Esch sur Alzette

**Art. 23.** Les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 précitée sont applicables pour tous les cas non prévus par les présents statuts.

*Pour le conseil d'administration*

Codello Steve / Guth Jerome / Locatelli Roger

Référence de publication: 2015167096/134.

(150184957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.